

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

LA JUSTICE SOCIALE DANS DEUX PROJETS VISANT À AUGMENTER L'ACCÈS À LA
SAINÉ ALIMENTATION EN CIRCUIT DE PROXIMITÉ AVEC UN DISPOSITIF
MONÉTAIRE ALTERNATIF

ESSAI
PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE
MAITRISE EN SCIENCES DE L'ENVIRONNEMENT

PAR
LAURENCE PÉPIN

DÉCEMBRE 2024

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce document diplômant se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév. 12-2023). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

AVANT-PROPOS ET REMERCIEMENTS

Après deux années d'études à la maîtrise en sciences de l'environnement à l'ISE, cet essai concrétise la fin de cette étape de mon parcours académique. Mon parcours n'aurait pas été possible sans l'aide de mon tuteur René Audet, mon ancienne collègue Éliane Brisebois, mon professeur Marc Lucotte, mes amis et ma famille.

La maîtrise en sciences de l'environnement était une façon pour moi d'élargir mon rôle de nutritionniste, en envisageant la santé des populations dans le contexte des crises climatiques et écologique. Cet essai est l'aboutissement de ces réflexions, et rend compte de mon intérêt accru pour les questions sociales de l'alimentation.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS ET REMERCIEMENTS	ii
TABLE DES MATIÈRES	iii
LISTE DES FIGURES	v
LISTE DES TABLEAUX	vi
LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES	vii
RÉSUMÉ.....	viii
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE 1 PROBLÉMATIQUE ET QUESTION DE L'ESSAI.....	2
1.1 Justice sociale et justice alimentaire	2
1.2 Systèmes alimentaires alternatifs.....	3
1.3 Question d'essai.....	6
CHAPITRE 2 MÉTHODOLOGIE	7
2.1 Objectifs de l'essai.....	7
2.2 Approche méthodologique.....	7
2.3 Présentation des projets	8
2.3.1 Carte proximité.....	8
2.3.2 Caisse alimentaire commune.....	9
2.4 Stratégie de recherche.....	11
2.5 Grille d'analyse et de comparaison.....	12
2.6 Limites.....	14
CHAPITRE 3 ANALYSE ET COMPARAISON.....	15
3.1 Justice distributive	15
3.1.1 Physique	15
3.1.2 Alimentation.....	19
3.1.3 Rémunération	21
3.1.4 Monétaire	22
3.2 Justice de reconnaissance	24
3.2.1 Appréciation.....	24

3.2.2 Capital social.....	25
3.2.3 Connaissance.....	27
3.2.4 Identitaire	28
3.2.5 Dignité.....	29
3.3 Justice de représentation	30
3.3.1 Transparence	30
3.3.2 Parole.....	32
3.4 Synthèse des résultats	34
CONCLUSION	39
RÉFÉRENCES.....	41

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Trois caractéristiques des projets à l'étude.....	4
Figure 2 : Chronologie du projet de CAC à Montpellier	10
Figure 3 : Points de vente acceptant la CP à Montréal (à droite) et quartiers vulnérables et prioritaires (à gauche).....	16
Figure 4: Points de vente acceptant la MonA à Montpellier (bulles) et quartiers prioritaires à Montpellier (zones mauves à droite).....	18
Figure 5 : Extrait du guide d'autodétermination du montant de cotisation dans le cadre de la CAC	23
Figure 6 : Les instances de gouvernance de TàV Montpellier.....	31

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Grille d'analyse et de comparaison selon les dimensions de la justice sociale.....	14
Tableau 2 : Synthèse des résultats sur l'analyse des dimensions de la justice sociale dans les deux projets	36

LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES

CAC : Caisse alimentaire commune

Carrefour solidaire CCA : Carrefour solidaire Centre communautaire d'alimentation

CP : Carte proximité – fermière et solidaire

SSA : Sécurité sociale de l'alimentation

TàV : Territoires à VivreS

RÉSUMÉ

Les projets des systèmes alimentaires alternatifs visent à répondre aux enjeux sociaux et écologiques des systèmes alimentaires. Dans quelle mesure ces projets contribuent à la justice sociale des communautés? C'est la question de cet essai, qui s'intéresse plus précisément aux projets visant à augmenter l'accès à l'alimentation saine en circuit de proximité avec un dispositif monétaire alternatif. Deux projets sont choisis : la Carte proximité à Montréal et la Caisse alimentaire commune à Montpellier. Les trois dimensions de la justice sociale - distributive, de reconnaissance, et de représentation - sont analysées dans ces deux projets. Les résultats de cette analyse mettent en lumière les efforts faits en matière de justice sociale dans chacun des projets, ainsi que les points à améliorer. Des recommandations sont émises en conclusion à cet égard. Cet essai contribue à une réflexion sur la justice sociale dans les projets des systèmes alimentaires alternatifs.

Mots clés : justice sociale, systèmes alimentaires alternatifs, circuit de proximité, accès à la saine alimentation, dispositif monétaire alternatif, transition socioécologique, Carte proximité, Caisse alimentaire commune

INTRODUCTION

Les systèmes alimentaires actuels ne permettent pas d'assurer la sécurité alimentaire de tous les humains, en plus de participer à la dégradation écologique et à la crise climatique. Diverses initiatives émergent avec comme objectif commun de répondre à ces enjeux et de proposer des alternatives. Est-ce que ces initiatives sont en mesure de proposer un fonctionnement différent de celui qui a mené aux problèmes du système alimentaire en premier lieu? Mon essai interroge la capacité de certaines initiatives du système alimentaire alternatif – celles visant à augmenter l'accès à la saine alimentation en circuit de proximité avec un dispositif monétaire alternatif – à considérer les enjeux de justice sociale dans leur fonctionnement. Pour ce faire, deux projets, la Carte proximité à Montréal et la Caisse alimentaire commune à Montpellier, seront analysés et comparés à travers les trois dimensions de la justice sociale : distributive, de reconnaissance et de représentation.

Dans le premier chapitre, la problématique ainsi que la pertinence de l'essai seront présentées, suivies de la question de l'essai.

Dans le deuxième chapitre, la méthodologie de l'essai, incluant les objectifs, l'approche méthodologique ainsi que la stratégie de recherche seront expliqués. Les critères de sélection des projets ainsi que les deux projets seront présentés. La grille d'analyse et de comparaison des deux projets est ensuite présentée, ainsi que les limites de l'essai.

Le troisième et dernier chapitre donne lieu aux analyses des deux projets au regard de la grille d'analyse. Une synthèse de ces analyses est présentée, où on constate les efforts et les points faibles en matière de justice sociale pour les deux projets. Ce sont surtout les éléments de la justice de reconnaissance et de représentation qui pourraient être améliorés pour rencontrer toutes les exigences de la justice sociale dans les deux projets.

En conclusion, des recommandations pour l'amélioration de la justice sociale dans les projets sont proposées, suivies d'une réflexion sur les projets visant à augmenter l'accès à la saine alimentation en circuit de proximité avec un dispositif monétaire alternatif.

CHAPITRE 1

PROBLÉMATIQUE ET QUESTION DE L'ESSAI

Les systèmes alimentaires sont traversés d'enjeux sociaux et écologiques : la précarité du travail agricole (Weiler *et al.*, 2016), la division du travail alimentaire selon le genre et la race (Lo et Jacobson, 2011 ; Sachs *et al.*, 2014), la concentration et la répartition inéquitable de la richesse et du pouvoir (Howard, 2016), la malnutrition qui est la principale cause de mauvaise santé dans le monde (Swinburn *et al.*, 2019), l'insécurité alimentaire qui touche 23 % des ménages au Québec (INSPQ, 2024) et environ 37 % des Français (Fondation Nestlé France, 2023), l'augmentation des gaz à effet de serre (Poore et Nemecek, 2018) et une pression importante sur les limites planétaires (Campbell *et al.*, 2017). Les systèmes alimentaires actuels ne répondent pas aux besoins de tous les humains, plus particulièrement dans le Sud et pour les femmes (FAO *et al.*, 2022). On peut dire que les systèmes alimentaires nuisent à la justice sociale de certaines personnes. Ce chapitre aborde les notions de justice sociale, de justice alimentaire et des systèmes alimentaires alternatifs.

1.1 Justice sociale et justice alimentaire

La théorie de la justice sociale de Nancy Fraser, philosophe féministe américaine, vise à comprendre les rapports sociaux qui sont à l'origine des inégalités et des injustices. Sa pensée « s'inscrit dans la théorie critique, dont la double mission est de dévoiler la domination et la subordination et de contribuer à l'émancipation des personnes et des groupes qui y sont assujettis » (Lapointe et D'Amours, 2022, p. 1). Nancy Fraser définit la justice sociale comme l'élimination des obstacles qui empêchent la pleine participation de tous les membres d'une société à la vie sociale, économique et politique. La justice sociale se définit en fonction de trois dimensions inséparables : la redistribution, la reconnaissance et la représentation. Chacune de ces dimensions est associée à un ordre social. La dimension économique concerne l'allocation des ressources (matérielles, monétaires, etc.) dont les personnes ont besoin pour participer à la vie sociale sur un pied d'égalité. La dimension culturelle se rapporte aux modèles de valeurs institutionnalisés qui peuvent permettre ou refuser aux personnes le statut social de partenaires à part entière dans l'interaction sociale, ainsi que les possibilités d'atteindre l'estime sociale. La dimension politique traite de la manière dont les règles de décision relatives à l'appartenance et aux procédures peuvent permettre ou refuser aux personnes d'avoir une voix égale dans les délibérations publiques et la

prise de décision démocratique. Cette dimension constitue la scène sur laquelle se jouent les luttes pour la distribution et la reconnaissance (Fraser, 2005, 2008a, 2008b). Dans la théorie de la justice sociale, les innovations sociales sont considérées comme des dispositifs visant l'émancipation des personnes et des groupes qui en sont victimes (Lapointe et D'Amours, 2022).

En soulignant l'interconnexion des inégalités, la théorie de Fraser fournit une base théorique pour comprendre et résoudre les problèmes systémiques du système alimentaire. Le mouvement de la justice alimentaire est fondamentalement un mouvement pour la justice sociale (Bradley et Herrera, 2016). Une des définitions les plus utilisées de la justice alimentaire est celle de Gottlieb et Joshi (2013), où la justice alimentaire est un mouvement social à plusieurs niveaux qui vise à garantir que les avantages et les risques liés au lieu, au contenu et à la manière dont les aliments sont cultivés et produits, transportés et distribués, et accessibles et consommés, soient partagés équitablement. Selon ces auteurs, il y a trois domaines de la justice alimentaire (1) chercher à remettre en question et à restructurer le système alimentaire dominant, (2) mettre l'accent sur l'équité et les disparités et sur les luttes menées par les plus vulnérables, (3) établir des liens et des objectifs communs avec d'autres formes d'activisme et de plaidoyer en faveur de la justice sociale (Gottlieb et Joshi, 2013). Les initiatives visant la justice alimentaire s'inscrivent dans les systèmes alimentaires alternatifs, où les innovations sociales sont porteuses de justice sociale.

1.2 Systèmes alimentaires alternatifs

Les systèmes alimentaires alternatifs sont caractérisés par l'ensemble des projets, initiatives et organisations qui proposent des alternatives (modes de production, d'échange et de consommation) visant à répondre aux enjeux présents dans les systèmes alimentaires dominants et à en inverser ses dommages sociaux et écologiques. Leurs efforts sont souvent axés sur la localisation, la commercialisation directe et les méthodes écologiques de production alimentaire à petite échelle (Goodman *et al.*, 2012).

Les études sur la transition et sa perspective multiniveaux permettent de conceptualiser la transition d'un système vers un autre (Geels, 2010). Dans ce cas, les niches d'innovation, soit les initiatives, projets et organisations du système alimentaire alternatif qui existent en marge du système agroalimentaire dominant, proposent de nouvelles routines, conventions et institutions, souhaitant

entraîner le système alimentaire dans un processus de transition. Les initiatives au sein des systèmes alimentaires alternatifs ont des approches et des visions variées, ainsi que des caractéristiques qui leur sont propres. Parmi les projets du système alimentaire alternatif, trois caractéristiques seront étudiées dans le cadre de l'essai : l'amélioration de l'accès à la saine alimentation, le circuit de proximité et le dispositif monétaire alternatif.

Regardons chacune des caractéristiques des projets à l'étude, tel qu'illustré à la figure 1.

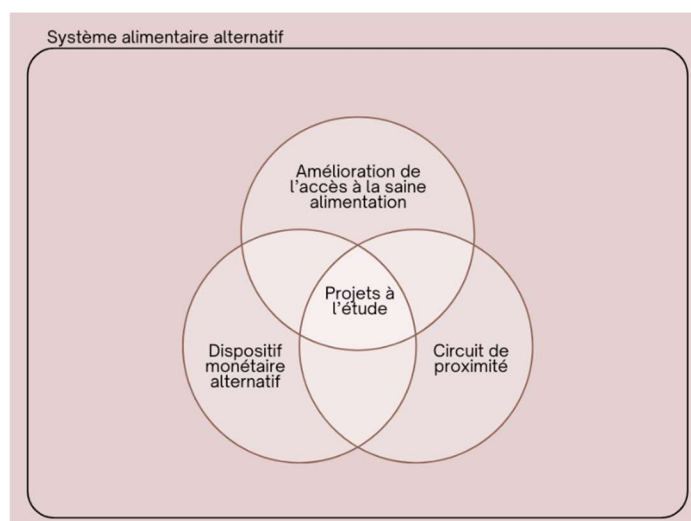


Figure 1: Trois caractéristiques des projets à l'étude

Conception : Laurence Pépin (août 2024)

L'accès à la saine alimentation contribue à la sécurité alimentaire, qui est assurée lorsque « tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique, social et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active » (HLPE, 2020, p. 10). L'alimentation saine ici est considérée comme répondant aux besoins nutritionnels, tout en étant adaptée aux préférences individuelles et aux réalités culturelles. De manière plus holistique, et dans une approche de santé planétaire, la saine alimentation intègre la durabilité des aliments. Une alimentation saine et durable a un apport calorique approprié et se compose d'une diversité

d'aliments d'origine végétale, de faibles quantités d'aliments d'origine animale, de graisses insaturées plutôt que saturées, et de faibles quantités de céréales raffinées, d'aliments hautement transformés et de sucres ajoutés (Willett *et al.*, 2019). L'amélioration de l'accès à la saine alimentation passe souvent par l'accès économique, soit les moyens financiers adéquats pour se procurer des aliments sains.

Un **circuit de proximité** est une chaîne d'approvisionnement alimentaire qui contribue à la consommation de produits locaux sur un territoire donné, comme les marchés de quartier ou l'agriculture soutenue par la communauté (fermiers de famille). Contrairement au circuit court qui est défini exclusivement par le nombre d'intermédiaires entre le producteur et le consommateur, le circuit de proximité tient compte de la dimension spatiale (Mundler, 2023). De façon plus large, les systèmes alimentaires locaux, et territorialisés, visent à réduire les distances présentes dans le système alimentaire : distance géographique des aliments, distance relationnelle entre les consommateurs et les producteurs, et distance entre les valeurs importantes accordées aux aliments (traçabilité, fraîcheur, durabilité) (Eriksen, 2013). Les initiatives de circuits de proximité sont identifiées comme pouvant répondre aux objectifs de la transition sociale et écologique des systèmes alimentaires, même si ces attributs ne sont pas innés (Enthoven et Van Den Broeck, 2021).

Le **dispositif monétaire alternatif** fait référence au dispositif utilisé pour réaliser les transactions permettant l'obtention d'aliments. Dans le système alimentaire, ce dispositif est la monnaie fiduciaire ; c'est la monnaie couramment utilisée dans tous les commerces d'alimentation, même dans la majorité des initiatives de mise en marché alternatif. Selon Rosol (2020), la présence d'une économie alternative – qui va au-delà de la distribution alternative – est une dimension importante des systèmes alimentaires alternatifs. D'autres expliquent même que les systèmes alimentaires non marchands s'alignent plus étroitement sur les principes de l'économie écologique¹ en donnant la priorité à des valeurs qui vont au-delà de la simple valeur d'échange (Bliss, 2019). Certains soutiennent même que l'immunisation de la société contre la dépendance au marché de manière générale – soit la *décommodification* - devrait être un fondement de l'économie écologique (Gerber et Gerber, 2017). Les dispositifs monétaires alternatifs constituent un terrain d'expérimentation

¹ L'économie écologique est un courant qui considère l'économie comme un sous-ensemble intégré dans un système plus grand, la biosphère, dont il dépend (Froger *et al.*, 2016).

pour augmenter la justice sociale au sein des initiatives alimentaires qui n'utilisent pas l'échange marchand.

L'absence de justice sociale à la base des initiatives du système alimentaire alternatif est parfois critiquée (Allen, 2008, 2010). Allen note que « sans un accent direct sur les questions de justice, les initiatives du système agroalimentaire alternatif risquent de ne créer que des espaces marginaux et sûrs pour les privilégiés, qui pourraient simplement servir de soupape d'évacuation pour le système agroalimentaire dominant » [Traduction libre] (Allen, 2008, p. 159). Cet essai questionne donc la présence des questions de justice sociale dans certaines initiatives alternatives.

1.3 Question d'essai

La prise en considération de la justice sociale dans les projets du système alimentaire alternatif ayant les trois caractéristiques présentées – amélioration de l'accès à la saine alimentation, circuit de proximité et dispositif monétaire alternatif – sera analysée à travers deux initiatives : la Caisse alimentaire commune à Montpellier et la Carte proximité à Montréal.

La question de l'essai est la suivante : dans quelle mesure des projets visant à augmenter l'accès à l'alimentation saine en circuit de proximité avec un dispositif monétaire alternatif contribuent à la justice sociale dans les communautés?

CHAPITRE 2

MÉTHODOLOGIE

Ce chapitre présente la méthodologie de l'essai, soit les objectifs, l'approche méthodologique, les deux projets et leurs critères de sélection, la stratégie de recherche, la grille d'analyse et de comparaison, ainsi que les limites de l'essai.

2.1 Objectifs de l'essai

La question de l'essai est la suivante : dans quelle mesure des projets visant à augmenter l'accès à l'alimentation saine en circuit de proximité avec un dispositif monétaire alternatif contribuent à la justice sociale dans les communautés ?

Les objectifs de l'essai sont les suivants :

1. Comparer et analyser la contribution de la Carte proximité à Montréal et de la Caisse alimentaire commune à Montpellier aux trois dimensions de la justice sociale.
2. Dégager des recommandations visant à améliorer la justice sociale dans les deux projets.

2.2 Approche méthodologique

La méthodologie de cet essai se situe dans une approche interprétative. Les savoirs produits se rattachent intimement aux contextes l'intérieur desquels ils ont été produits (Karsenti et Savoie-Zajc, 2018).

Cet essai est rédigé par une femme blanche qui s'implique activement dans divers mouvements alimentaires, notamment un projet de récupération de fruits et légumes et d'aide alimentaire. Mon engagement et ma participation dans les systèmes alimentaires alternatifs confèrent à cet essai une sensibilité aux réalités et aux enjeux perçus et vécus par les organisations et les communautés.

2.3 Présentation des projets

Les deux projets ont été choisis parce qu'ils répondent aux quatre critères suivants. Ils sont innovants dans leur contexte respectif. Leur caractère innovant repose entre autres sur l'utilisation présence d'une monnaie alternative. Leur échéancier est similaire, avec des créations en 2021 et en 2020. Les deux projets sont à l'échelle municipale. Enfin, les projets ont un nombre de bénéficiaires significatif, soit 800 et 2899 personnes. Regardons les caractéristiques principales des deux projets qui ont été choisis, soit la Carte proximité à Montréal, Québec et la Caisse alimentaire commune à Montpellier, France.

2.3.1 Carte proximité

En 2020, la Carte proximité – fermière et solidaire (CP), une intervention d'incitatifs économiques pour l'achat et la consommation de produits frais et locaux, a été lancée par le Carrefour alimentaire Centre-Sud – devenu le Carrefour solidaire Centre communautaire d'alimentation (Carrefour solidaire CCA) en 2021 – alors que la pandémie de la COVID-19 s'installait au Québec, exacerbant l'insécurité alimentaire présente chez les montréalais. Le projet est soutenu financièrement par la Direction régionale de santé publique de Montréal, la Ville de Montréal à travers le Défi des villes intelligentes (devenu Montréal en commun), la Fondation du Grand Montréal, une campagne de financement participatif sur la plateforme La Ruche, la Caisse d'économie solidaire Desjardins, le Programme de soutien aux organismes communautaires du Gouvernement du Québec, les Centres communautaires d'alimentation du Canada et le Ministère de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec. La CP a deux objectifs : améliorer l'accès aux aliments et encourager l'approvisionnement local. Le fonctionnement est le suivant: des organismes communautaires dans différents arrondissements distribuent des cartes prépayées à leurs membres en situation d'insécurité alimentaire, sur lesquelles un montant mensuel (variable selon la taille du ménage) est déposé de juillet à octobre, permettant d'acheter des produits locaux et non transformés dans différents marchés solidaires montréalais. Lors de la première année, c'est 810 cartes prépayées qui ont été distribuées à des ménages en situation d'insécurité alimentaire, en appui à 2260 personnes (Carrefour solidaire CCA, 2021).

Depuis 2023, il n'y a plus de restriction sur les produits alimentaires admissibles. Les montants ont aussi été ajustés à la hausse, à hauteur de 50 \$/mois pour les ménages d'une personne, 75 \$/mois

pour les ménages de deux personnes, 100 \$/mois pour les ménages de trois personnes et 125 \$/mois pour les ménages de quatre personnes et plus. En 2023, c'est 39 organismes dans 11 arrondissements de Montréal et Laval qui ont distribué des cartes prépayées à 1017 ménages, bénéficiant à 2899 personnes, qui ont pu être utilisées dans 57 kiosques de 36 marchés (Carrefour solidaire CCA, 2024a). Depuis le 1er novembre 2022, un projet pilote d'annualisation de la CP est testé dans deux arrondissements, le Centre-Sud et le Sud-Ouest, permettant à plus de 225 ménages et 370 personnes de bénéficier de la CP pendant un an plutôt que 4 mois (Carrefour solidaire CCA, 2023, p. 3).

2.3.2 Caisse alimentaire commune

À Montpellier, le projet de Caisse alimentaire commune (CAC) est né d'une dynamique de coopération territoriale entre 25 structures, mise en place grâce au programme Territoire à VivreS (TàV). L'objectif de ce programme, qui se déroule aussi à Toulouse, Lyon et Marseille, est de « favoriser la démocratie alimentaire pour un accès digne à une alimentation de qualité pour tous, en particulier les plus vulnérables, et créer avec les organisations agricoles et de l'économie sociale et solidaire de nouveaux dispositifs économiques pour des filières solidaires et durables » (TàV Montpellier, 2023f, p. 4).

Au printemps 2021, 25 acteurs (de la distribution alimentaire, du secteur social, de la production et du système alimentaire, ainsi que de la recherche) se sont réunis pour réfléchir aux problématiques vécues sur le territoire ainsi qu'aux axes d'action. L'expérimentation est organisée en plusieurs comités : un comité institutionnel composé des directions municipales, régionales et organisationnelles, un conseil scientifique composé des groupes et chaires de recherche impliquées, un collectif de coopération composé de 26 organisations de tous les milieux, un comité citoyen de l'alimentation qui regroupe 61 citoyens, et un groupe d'animation du comité citoyen (TàV Montpellier, 2023f).

En janvier 2023, la Caisse alimentaire commune est lancée. 473 personnes l'utilisent, appelées expérimentateurs, soit les 47 membres du comité citoyen, 332 personnes tirées au sort pour représenter la population (sur la base des critères d'âge et de revenu) ainsi que 52 personnes orientées par les organisations sociales partenaires. La CAC touche environ 800 personnes, car une

seule personne par foyer peut participer au projet (TàV Montpellier, 2023e). 49 % des expérimentateurs se déclarent en situation de précarité alimentaire et 47 % des foyers impliqués dans la CAC vivent sous le seuil de la pauvreté (TàV Montpellier, 2023e). Les expérimentateurs cotisent à la caisse en fonction de leurs moyens (entre 1 € et 250 €) et disposent tous en échange d'un montant mensuel de 100 MonA (la monnaie alimentaire locale), équivalent à 100 €, utilisable pour des achats alimentaires (les produits d'hygiène ou ménagers et l'alcool sont exclus). Les cotisations citoyennes sont complétées par des subventions publiques et privées. La MonA peut être dépensée dans des lieux de distribution alimentaire conventionnés selon des critères divers établis par le comité citoyen. Parmi les 55 points de vente, il y a des producteurs, des marchés, des commerces, des artisans, des traiteurs et des primeurs (TàV Montpellier, 2023f). La chronologie du projet est présentée à la figure 2.

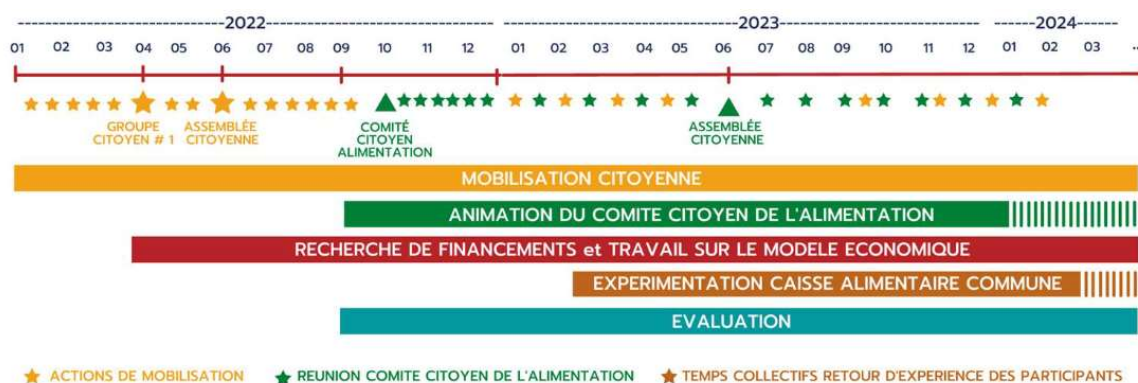


Figure 2 : Chronologie du projet de CAC à Montpellier

Source : TàV Montpellier (2023a)

Plusieurs comités, activités et groupes de travail gravitent autour de la CAC, faisant partie de TàV à Montpellier. La CAC participe au réseau des initiatives locales de Sécurité sociale de l'alimentation (SSA), un projet porté publiquement depuis 2019. Ce collectif plaide pour l'intégration de l'alimentation dans le régime général de la Sécurité sociale, tel qu'il a été instauré en 1946 en France pour assurer l'accès aux services de santé (SSA, 2021a). Cela représenterait concrètement 150 € distribués à tous les citoyens français chaque mois pour se procurer des produits alimentaires. Le droit à l'alimentation, reconnu par la convention internationale des droits

de l'homme de 1948, est le fondement de la sécurité sociale de l'alimentation. On retrouve les trois piliers du mécanisme de sécurité sociale de l'alimentation dans l'expérimentation menée à Montpellier : universalité, conventionnement organisé démocratiquement, et financement basé sur la cotisation sociale (SSA, 2021b).

2.4 Stratégie de recherche

La stratégie de recherche correspond à une recension d'écrits scientifiques et de documentation qui traitent des deux projets, la Caisse alimentaire commune de Montpellier et la Carte proximité de Montréal.

La recherche a d'abord été réalisée sur le catalogue de données Sofia, et a été complétée à l'aide des moteurs de recherche Google Scholar et de Google afin de faire un tour d'horizon plus complet. Les mots-clés *Carte proximité* et *Caisse alimentaire commune* ont principalement été utilisés. Les sites internet des deux projets² se sont avérés être les sources principales de documentation, répertoriant la majorité des écrits sur les deux projets.

Dans le but de faciliter la consultation de la banque bibliographique, l'utilisation du logiciel de gestion de bibliographies Zotero a été requise. Un corpus d'environ 20 ouvrages a été constitué. Ce sont les documents qui ont servi pour l'analyse et la comparaison des deux projets, présentée au chapitre 3. Regardons plus en détail les structure de recherches des deux projets.

Le projet de recherche *Incitatif économique pour l'achat de fruits et légumes frais et locaux. Évaluation de l'intervention Carte proximité – Fermière et solidaire* vise à évaluer l'initiative lors de sa deuxième année de mise en œuvre, en 2021. Il a été réalisé dans le cadre d'une entente signée entre le Carrefour solidaire CCA et le Centre de recherche en santé publique par une équipe dirigée par Geneviève Mercille, professeure au Département de nutrition de l'Université de Montréal. Le Carrefour solidaire CCA publie également des bilans sur la CP après chaque saison. La première

²Soit <https://tav-montpellier.xyz/> pour la Caisse alimentaire commune et <https://carteproximite.org/> pour la Carte Proximité

année, le bilan a été réalisé en collaboration avec la Chaire de recherche sur la transition écologique et d'un comité de recherche composé de Geneviève Mercille, René Audet et Éliane Brisebois.

Pour la Caisse alimentaire commune, un conseil scientifique constitué de 12 chercheurs et chercheuses de divers milieux (par exemple la Chaire Unesco Alimentation du Monde, l'Institut national de la recherche agronomique et l'Université Paul Valéry - Montpellier III) mène une recherche citoyenne participative. Des publications, issues du conseil scientifique, du comité citoyen de l'alimentation et des chantiers de travail disponibles sur leur site web, constituent le corpus au sujet de la CAC de Montpellier.

2.5 Grille d'analyse et de comparaison

La grille d'analyse et de comparaison qui servira à analyser les deux projets est basée sur les trois dimensions de la justice sociale. Les dimensions sont opérationnalisées en indicateurs qui permettent d'évaluer les dimensions de la justice sociale dans les deux projets.

Dans la dimension de la **distribution**, on s'intéresse à la distribution équitable des ressources. La distribution concerne les infrastructures physiques, c'est-à-dire l'accès aux points de vente de denrées alimentaires et des points de distribution du dispositif monétaire (CP et MonA). Sont-ils suffisamment nombreux, bien répartis sur le territoire, accessibles physiquement et temporellement, et présents dans tous les quartiers, surtout ceux vulnérables? Ensuite, la distribution concerne l'alimentation en soi, c'est-à-dire l'accès égal pour tous à une alimentation saine, diversifiée, durable et culturellement appropriée. Est-ce que l'alimentation prévue dans le cadre de ces projets permet d'atteindre ceci? Par la suite, la distribution concerne la rémunération des personnes travaillant dans les projets. Est-ce qu'elles ont accès à un revenu décent et à la hauteur du travail réalisé? Finalement, la distribution monétaire sera analysée. Est-ce que la distribution des ressources monétaires aux participants est équitable et suffisante?

Le premier aspect de la **reconnaissance** est celui de l'appréciation du travail. Est-ce que le travail effectué dans le projet, par les partenaires et par les bénévoles est reconnu, valorisé, respecté? Le deuxième aspect de la reconnaissance est celui du capital social, c'est-à-dire la richesse des réseaux et des échanges promus dans le cadre des projets. Un autre aspect de la reconnaissance est celui des connaissances. Comment les projets permettent-ils la possibilité de pratiquer, de partager et

d'apprendre des connaissances et des compétences liées à l'alimentation saine et durable ? La reconnaissance concerne les identités : est-ce que les personnes ayant des identités considérées minoritaires – par exemple en raison de l'ethnicité, du genre ou de la sexualité – sont reconnues? Quelles mesures sont prises pour reconnaître ces différences? Finalement, la reconnaissance concerne la dignité humaine et le pouvoir d'agir, ou l'agentivité, que possèdent les individus en matière d'alimentation. Est-ce que l'expérience des bénéficiaires du projet leur se fait dans le respect de leur dignité? Est-ce qu'elle leur permet un exercice de leur agentivité?

Pour la justice de **représentation**, la transparence des projets et leur gouvernance informent sur l'accès à la connaissance sur le fonctionnement des processus. Un autre aspect de la représentation est l'importance de la parole des citoyens dans les prises de décisions du projet. Est-ce que tous les citoyens ont la possibilité de s'exprimer sur le projet, et ce, sur un même pied d'égalité?

Dimension	Critère	Définition
Justice distributive	Physique	Répartition et accessibilité des lieux de vente d'aliments et de distribution des dispositifs monétaires
	Alimentation	Accès à une alimentation suffisante, saine, nutritive, durable, et culturellement appropriée
	Rémunération	Revenu décent à la hauteur du travail réalisé dans le cadre des projets
	Monétaire	Distribution de montants aux participants équitable et suffisante
Justice de reconnaissance	Appréciation	Travail effectué dans le projet reconnu, valorisé, respecté
	Capital social	Richesse des réseaux et des échanges dans les projets
	Connaissance	Possibilité de pratiquer, partager et apprendre des connaissances et des compétences liées à l'alimentation saine et durable
	Identitaire	Reconnaissance des identités minoritaires
	Dignité	Reconnaissance de la dignité humaine et du pouvoir d'agir en matière d'alimentation
Justice de représentation	Transparence	Transparence des projets et leur gouvernance
	Parole	Importance de la parole de tous les citoyens dans la gouvernance du projet Représentation et participation collective à des débats sur l'accès à la saine alimentation

Tableau 1 : Grille d'analyse et de comparaison selon les dimensions de la justice sociale

Conception : Laurence Pépin (août 2024)

2.6 Limites

Certaines informations n'étaient pas accessibles en ligne, et auraient nécessité des entrevues qui n'ont pas pu être réalisées dans le cadre de l'essai.

De façon générale, plus d'informations sont disponibles au sujet de la CAC que sur la CP. Les répercussions de cette asymétrie sont discutées davantage dans la section 3.3.1 *Transparence*. Il est tout de même possible de faire une analyse portant sur les enjeux de justice dans les deux projets.

Malgré ces limites, l'essai contribue à une réflexion complète sur la justice sociale dans les projets des systèmes alimentaires alternatifs.

CHAPITRE 3

ANALYSE ET COMPARAISON

Dans ce chapitre, chacun des critères des sous-dimensions de la justice sociale sera analysé pour les deux projets. Les résultats sont synthétisés au tableau 2.

3.1 Justice distributive

3.1.1 Physique

La répartition des lieux d'achat (et de distribution) est étudiée dans cette section, à savoir s'ils sont accessibles (physiquement et temporellement), bien répartis sur le territoire et suffisamment nombreux.

Pour la CP, sur la gauche de la figure 3, les zones représentées en bleu foncé sont les quartiers considérés comme vulnérables et prioritaires par la Ville de Montréal, selon leur indice d'équité des milieux de vie qui considère 5 dimensions de vulnérabilité (culture, sports et loisirs; ressources de proximité; sécurité urbaine; environnemental; économique; et social) (Ville de Montréal, 2023). Cette analyse est partielle, car elle rend compte des iniquités des arrondissements de la Ville de Montréal, excluant ainsi Laval, Dorval, Montréal-Est, etc. La droite de la figure 3 représente les points de vente de la CP pour la saison 2024.

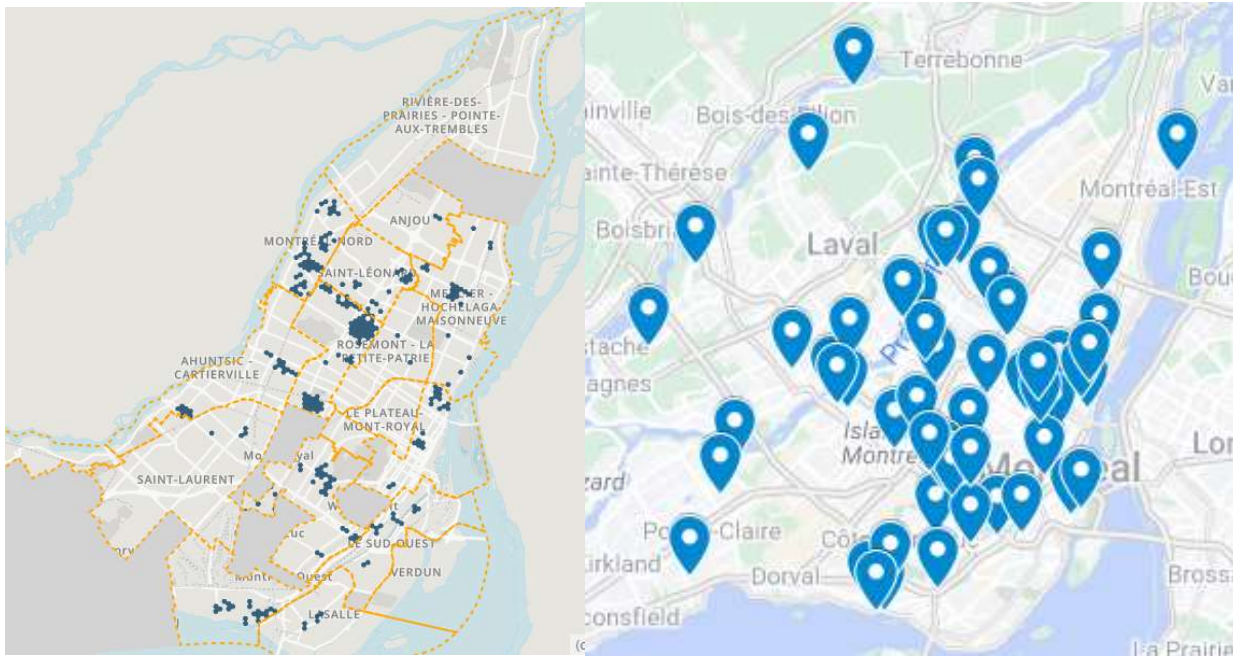


Figure 3 : Points de vente acceptant la CP à Montréal (à droite) et quartiers vulnérables et prioritaires (à gauche)

Sources : Carte proximité (2024) et Ville de Montréal (2023)

On remarque une répartition des lieux de vente sommairement uniforme sur le territoire, avec des concentrations qui semblent concorder avec celles des quartiers vulnérables prioritaires, à quelques exceptions près. Par exemple, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, il y a 6 points de vente, mais aucune zone du quartier n'est identifiée comme prioritaire. De plus, on constate l'absence de point de vente dans le Sud-Ouest, à LaSalle, dans Saint-Laurent et à Anjou, où il y a des quartiers vulnérables prioritaires. Ces inégalités ont été observées par l'organisation, qui souligne « un accès physique limité aux points de vente (déserts alimentaires), résultant notamment de la fermeture de commerces et d'organismes à but non lucratif, dans certains arrondissements de Montréal où la Carte est présente, entraînant une iniquité de service d'un arrondissement à l'autre » (Carrefour solidaire CCA, 2024a, p. 8). Les points d'approvisionnement sont variés : marchés mobiles, kiosque de producteurs, marchés solidaires, marchés d'organismes communautaires. Les points de vente mobile permettent d'aller toucher des quartiers ayant une offre alimentaire limitée (par exemple les marchés mobiles des Fourchettes de l'Espoir dans Montréal-Nord) ou une clientèle rencontrant des difficultés à se déplacer (par exemple le marché mobile au CHSLD Bussey des P'tits Marchés de Lachine) (Carte Proximité, 2024). Dans le bilan de la saison 2022, il a été

remarqué que l'horaire des marchés à vocation sociale de certains arrondissements est assez limité, ce qui peut être contraignant pour certains participants (Carrefour solidaire CCA, 2023). Il est recommandé dans le rapport de recherche d'augmenter le nombre de marchés partenaires accessibles par voiture ou transport en commun et d'offrir un service de livraison à domicile pour les personnes à mobilité réduite (Harb *et al.*, 2023).

Quant à la distribution de la CP, en 2024, 40 organismes communautaires de 12 arrondissements montréalais, 1 organisme communautaire lavallois et 3 organismes communautaires desservant le Grand Montréal distribuaient des CP à leurs membres (Carte Proximité, 2024). L'organisation de la CP remarque un « manque de capacité organisationnelle de certains partenaires organisationnels de longue date du programme (distribution de cartes) en raison d'enjeux de financement, ce qui renforce l'inégalité des services d'un arrondissement à l'autre » (Carrefour solidaire CCA, 2024a, p. 8).

Depuis 2020, il y a une distribution de CP à l'hôpital Notre-Dame dans le cadre du projet de l'Hôpital Solidaire. Des intervenants ont remis des CP à près de 230 de leurs patients, leur permettant d'utiliser la CP normalement, en plus de se procurer des repas à la cafétéria de l'Hôpital Notre-Dame (Carrefour solidaire CCA, 2024b). Cette collaboration constitue une porte d'entrée vers la CP, différente de celle des organismes communautaires.

Pour l'analyse des points de vente de la CAC, la gauche de la figure 4 présente les points de vente acceptants la MonA, et à droite une superposition de ces points de vente avec les quartiers désignés comme prioritaires par le gouvernement français (en mauve), soit les quartiers où les revenus sont les plus faibles (Ville de Montpellier, 2023). Les bulles sont les points de vente ; les bulles rouges sont les producteurs et les bulles bleues sont les autres types (traiteurs, commerces, marchés, etc.).

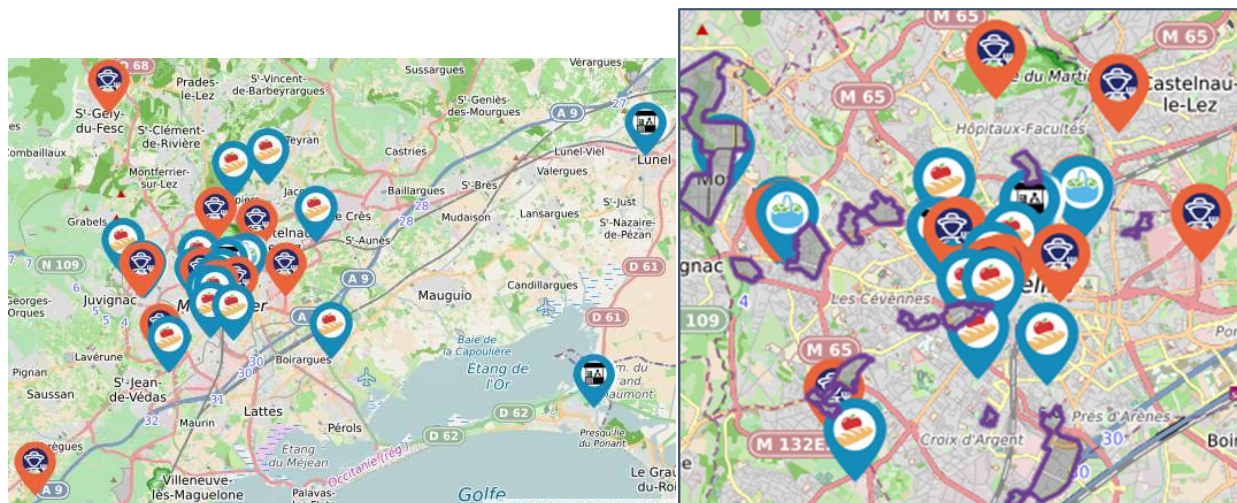


Figure 4: Points de vente acceptant la MonA à Montpellier (bulles) et quartiers prioritaires à Montpellier (zones mauves à droite)

Sources : MonA (2024) et Ville de Montpellier (2023)

On note que les lieux de vente de la CAC sont plutôt concentrés dans le centre de la ville, avec quelques producteurs et revendeurs en périphérie de la ville. En analysant le centre de la ville de plus près (droite de la figure 4), on remarque que les quartiers considérés comme prioritaires ne semblent pas avoir de points de vente acceptant la MonA directement dans leur quartier, à l'exception de deux quartiers (Pergola Petit-Bard et Gély Figuerolles) sur dix.

Dans les critères de conventionnement des lieux de distribution de la CAC, on retrouve des points associés à l'accessibilité physique (stationnement à voiture et vélo, accessible en tram/bus et accessible aux personnes à mobilité réduite) et l'accessibilité temporelle (amplitude de l'horaire d'ouverture). Quant aux producteurs, ceux qui disposent de plusieurs points de vente sont privilégiés (TàV Montpellier, 2023c). Ces mesures, imbriquées dans le processus de conventionnement des lieux de vente de la MonA, visent à assurer l'accessibilité physique des points de vente pour les expérimentateurs.

Quant à l'inscription à la MonA et le paiement des cotisations, il est possible de le faire sur place à quatre comptoirs - dont deux sont mobiles - en plus de le faire en ligne.

Pour terminer, au niveau de la quantité des points de vente pour les deux projets, il y a 55 points de vente pour la CAC et 57 points de vente dans 36 marchés pour la CP. Considérant que le nombre de bénéficiaires est plus élevé pour la CP, on peut déduire que la CAC bénéficie d'une plus grande quantité de lieux d'achat, proportionnellement au nombre de bénéficiaires.

3.1.2 Alimentation

Cette section évalue la dimension de l'accès à l'alimentation de la justice distributive. Est-ce que les projets permettent un accès égal pour tous à une alimentation saine, diversifiée, durable, et culturellement appropriée?

Dans le cadre de la CAC, il y a neuf primeurs/revendeurs, 12 commerces alimentaires, deux marchés, 33 producteurs et un traiteur (MonA, 2024). On retrouve une grande diversité d'acteurs : apiculteur, traiteurs créole et asiatique, boulanger, pâtissier, boucherie-charcuterie, producteur de fromages, éleveurs de volaille et de porc, cueilleuse sauvage, maraicher, producteur de spiruline, éleveur en agroforesterie, épicerie en vrac, fabricants de jus, de tofu, de granola et de conserves, cuisine collective, ostréiculture, poissonnerie et groupe d'achat citoyen (MonA, 2024). Cette diversité semble offrir une alimentation culturellement adaptée. Dans la grille de conventionnement pour les lieux de distribution, la « mise en avant importante des fruits et légumes et autres produits frais, pas de produits ultra transformés (plats préparés industriels, additifs, conservateurs) » est une caractéristique privilégiée (TàV Montpellier, 2023b, p. 2). Les lieux offrant des produits locaux et de saison sont aussi privilégiés, ainsi que les lieux de distribution permettant de faire des courses complètes (TàV Montpellier, 2023b).

Les résultats intermédiaires de la recherche-action de la CAC pointent vers une écologisation des pratiques alimentaires des bénéficiaires, c'est-à-dire l'augmentation de la part de produits biologiques, des fruits et légumes frais et des produits locaux dans le panier d'épicerie. Une réduction de la consommation de viande produite en production intensive a aussi été remarquée. Selon l'équipe de recherche, ces changements de comportements dans les pratiques d'achat correspondent à « une mise en pratique d'une alimentation choisie plutôt qu'une appropriation de nouvelles pratiques » (TàV Montpellier, 2023e, p. 41), soit une alimentation désirée, en accord avec ses aspirations. Une amélioration de la sécurité alimentaire, l'augmentation de l'accessibilité

(physique, économique et sociale) à une alimentation de qualité et diversifiée et une amélioration du bien-être alimentaire ont aussi été remarquées. Parmi les orientations de TàV Montpellier, il y a :

Faciliter et encourager l'accès de tou.te.s à une alimentation de qualité, en particulier les personnes concernées par la précarité, en développant des espaces de production, de transformation et de distribution citoyens, coopératifs et de proximité, pour lever les différents freins d'accès : financiers, physiques, culturels, sociaux, psychologiques. (TàV Montpellier, 2021b)

Les lieux de distribution de la CP en 2024 sont : une épicerie à but non lucratif, cinq marchés, 23 marchés mobiles, six producteurs, sept marchés solidaires et 12 épiceries d'organismes communautaires. Avant 2023, il y avait des enjeux au niveau de l'hétérogénéité de l'offre alimentaire éligible avec la CP entre les points de vente (Harb *et al.*, 2023). Depuis 2023, l'admissibilité des produits a été élargie à tous les produits alimentaires sur les étals des marchés participants (Carrefour solidaire CCA, 2024a). Les produits disponibles dans ces lieux sont des fruits, légumes, viandes, poissons, produits laitiers, œufs, pains, miels, produits d'érable, confitures, noix, produits secs, produits en vrac, mets préparés, produits transformés et pâtisserie. Dans les marchés, il y a des artisans qui vendent par exemple des mets syriens, du cidre et du chocolat, diversifiant l'offre alimentaire (Carte Proximité, 2024). Toutefois, le comité consultatif a témoigné de l'absence de produits culturels dans l'offre alimentaire, qui pourrait être comblée « si les cartes étaient acceptées dans certaines petites épiceries du quartier » (Carrefour solidaire CCA, 2024a, p. 12).

En 2021, une augmentation significative de la proportion de participants à la CP consommant en majorité des légumes frais a été notée. À la fin de l'intervention, plus de 90 % des légumes consommés ont été achetés frais, comparativement aux légumes en conserve ou congelés (Harb *et al.*, 2023). En 2023, la CP a permis une réduction de l'insécurité alimentaire grave de 49 % de ses usagers en 2023. En plus, 95 % des personnes participant à la CP disent avoir augmenté leurs achats et leur consommation de fruits et légumes et 96 % jugent que la qualité de leur alimentation s'est améliorée (Carrefour solidaire CCA, 2024a). Depuis l'élargissement de l'admissibilité de la CP à tous les aliments des étals – sans distinction de leur provenance – la durabilité des aliments via leur

caractère local et non transformé est possiblement moins importante dans l'alimentation offerte par la CP.

La CP est un projet saisonnier, du 1^{er} juillet au 31 octobre, en raison de la disponibilité des produits locaux. Cet accès limite l'accès à une alimentation saine et durable à 4 mois par année. Entre le 1^{er} novembre 2022 et le 1^{er} novembre 2023, l'annualisation du programme est testée dans deux arrondissements, le Centre-Sud et le Sud-Ouest. Plus de 225 ménages et 370 personnes bénéficient de ce projet pilote. Les cartes peuvent être utilisées dans trois points de vente ouverts à l'année. Au cours des prochaines années, le Carrefour solidaire souhaite lever des fonds pour permettre l'annualisation du programme dans plusieurs autres arrondissements (Carrefour solidaire CCA, 2023, p. 3).

En somme, les deux projets semblent contribuer à augmenter l'accès à une alimentation saine et diversifiée pour les participants. La durabilité et l'aspect culturel de l'alimentation sont contestables dans le cas la CP.

3.1.3 Rémunération

Par la suite, la distribution concerne la rémunération des personnes travaillant dans les projets. Est-ce qu'elles ont accès à un revenu décent et à la hauteur du travail réalisé?

Au Carrefour solidaire, il y a un coordonnateur de la Carte proximité qui est salarié (Carrefour solidaire CCA, 2024c). Il n'y a pas d'informations disponibles quant à sa rémunération et ses conditions de travail. Toutefois, une offre d'emploi de co-responsable du Carrefour solidaire CCA en juin 2024 offrait un salaire de 20 \$/heure (Carrefour solidaire CCA, 2024d). Le salaire médian pour les personnes travaillant en services communautaires et sociaux dans la région de Montréal en 2023 est de 24 \$/heure (Gouvernement du Canada, 2023). Il est difficile d'évaluer précisément, avec ses informations, la qualité du revenu de l'employé travaillant sur la CP.

Huit salariées – cinq en équivalent temps plein – travaillent actuellement au bon fonctionnement de la Caisse alimentaire commune de Montpellier (Chapelle, 2024). Il n'y a pas d'informations disponibles quant à leur rémunération et leurs conditions de travail. Toutefois, la grille de conventionnement pour les lieux de distribution de la CAC privilégie les lieux de distribution qui

s'assurent de conditions de travail dignes sur l'ensemble de la chaîne de production et distribution (contrats stables, bonne rémunération, intéressement, pas de sous-effectif, etc.) (TàV Montpellier, 2023b). Aussi dans la grille de conventionnement pour les lieux de distribution, les lieux ayant des marges limitées et réinvesties avec transparence, ainsi que les lieux ayant une rémunération élevée des producteurs sont privilégiés (TàV Montpellier, 2023b).

Il est difficile d'évaluer la rémunération dans la dimension de la justice distributive dans les deux projets en raison d'un manque d'information. Toutefois, on constate du côté de la CAC un souci explicite pour les conditions de travail – illustré dans la grille de conventionnement pour les lieux de distribution – ainsi qu'un plus grand nombre d'employés salariés (malgré le fait que le nombre de bénéficiaires de la CAC soit inférieur).

3.1.4 Monétaire

Est-ce que la distribution des ressources monétaires aux personnes participantes aux projets est équitable et suffisante?

Le montant distribué dans le cadre de la CAC est de 100 MonA par mois par foyer, équivalant à 100 €. Toutefois, le collectif pour la Sécurité sociale de l'alimentation auquel la CAC de Montpellier participe, revendique un montant mensuel de 150 € pour subvenir au droit à l'alimentation (SSA, 2022). Le montant de la cotisation est autodéterminé, de 1 € à 250 €, et peut être modifiée tous les trois mois. Il existe un guide d'autodétermination du montant de cotisation – dont une partie est illustrée à la figure 4 – qui suggère des montants de cotisation en tenant compte de la composition du foyer et selon le revenu mensuel, le budget disponible ou le budget alimentaire (TàV Montpellier, 2023d).

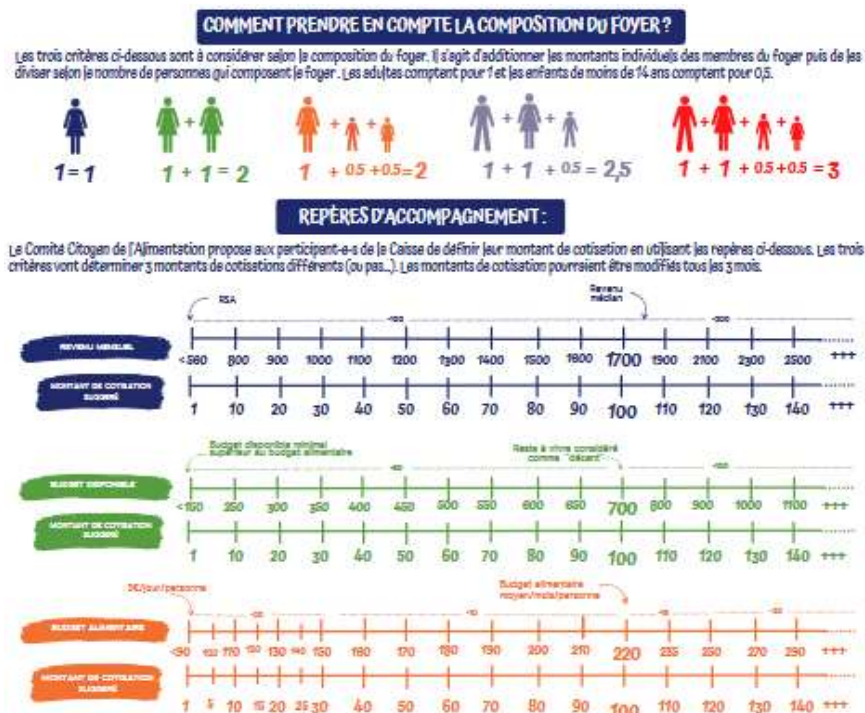


Figure 5 : Extrait du guide d'autodétermination du montant de cotisation dans le cadre de la CAC

Source : TàV Montpellier (2023d)

En date d'octobre 2023, un quart des personnes cotisent entre 1 € et 10 €, un quart entre 10 € et 50 €, un autre quart entre 50 € et 115 €, puis le dernier quart cotise plus de 115 €. Selon les résultats intermédiaires, les cotisations semblent corrélées avec le revenu déclaré par les participants. Il existe une tendance des plus jeunes à cotiser de plus faibles montants, quel que soit leur niveau de revenu (TàV Montpellier, 2023f).

Le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale de la République française a déterminé des budgets de référence pour l'alimentation dans des villes moyennes (comme Montpellier) en 2022 de : 395 € par mois pour familles monoparentales avec 2 enfants et 228 € par mois pour personnes seules (CNLE, 2022). Il est difficile d'évaluer l'apport de la CAC dans l'allègement des dépenses liées à l'alimentation, étant donné que la cotisation est variable et autodéterminée.

Lors de la saison 2023 de la CP, les montants suivants sont distribués sur les CP mensuellement : 50 \$ pour les ménages d'une personne (ce qui représentait 39 % des participants en 2023),

75 \$ pour les ménages de deux personnes (40 % des participants), 100\$ pour les ménages de trois personnes (11 % des participants) et 125 \$ pour les ménages de quatre personnes et plus (9 % des participants). Selon les calculs du revenu de l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques, il faut à Montréal en 2023 449 \$ par mois pour les dépenses alimentaires d'un ménage composé d'une personne seule (IRIS *et al.*, 2023). Aussi, Alima, Centre de nutrition sociale prénatale, estime le coût minimal d'une épicerie équilibrée couvrant les besoins nutritionnels pour une famille de 2 adultes et 2 enfants à 1 178 \$ par mois à Montréal en 2023 (Alima, 2023). Ainsi, la CP permet de diminuer environ 11 % des dépenses liées à l'alimentation. Subjectivement, 97 % des personnes participant à la CP en 2023 ont jugé que le programme leur a permis de réduire leur facture d'épicerie (Carrefour solidaire CCA, 2024a). Le processus de sélection des bénéficiaires de la CP est hétérogène d'un organisme communautaire à un autre, ce qui est jugé comme inéquitable par certains organismes communautaires. Par exemple, la réalisation d'un tirage au sort par un organisme communautaire a créé de la déception chez les personnes intéressées qui n'ont finalement pas pu participer à la CP (Harb *et al.*, 2023).

3.2 Justice de reconnaissance

3.2.1 Appréciation

Cette section s'intéresse au travail effectué dans les projets, par les partenaires et par les bénévoles. Est-ce qu'il est reconnu, valorisé et respecté?

Dans les deux projets, la rétribution des bénévoles n'est pas abordée. Nous pouvons poser l'hypothèse qu'elle n'existe pas. Toutefois, à la CAC, des mesures sont mises en place pour faciliter l'engagement citoyen. Par exemple, les assemblées citoyennes de l'alimentation sont des événements festifs incluant des repas (TàV Montpellier, 2022b). Aux séances du comité citoyen de l'alimentation, un repas est offert à la fin de chaque séance, la garde des enfants est assurée, et des boissons chaudes et encas sont offerts à l'arrivée (Blondel, 2023). L'engagement conséquent qu'implique le comité citoyen – mandat de 2 ans et rencontres environ aux 3 semaines – fait en sorte que l'une des raisons de la baisse d'investissement dans le comité citoyen est le manque de temps (TàV Montpellier, 2023e). En effet, environ 60 % des membres du comité citoyen participent à presque toutes les réunions du comité citoyen. Les membres du comité citoyen de l'alimentation décrivent dans leur livret d'accueil que l'engagement dans ce projet « redonne du sens à [leurs]

existences individuelles et collectives » (TàV Montpellier, 2023h, p. 16). Une implication via une cotisation dans la CAC engage à répondre à un questionnaire en début et fin d'expérimentation, ainsi qu'à des entretiens individuels ou collectifs, dans le cadre de l'évaluation de l'expérimentation (TàV Montpellier, 2023g). La reconnaissance de cet engagement des expérimentateurs dans la CAC n'est pas discutée. De plus, la reconnaissance du travail effectué par les lieux de vente conventionnés acceptant la MonA n'est pas discutée.

Dans le cadre de la CP, le projet constitue une tâche de plus pour les organismes communautaires et pour les marchés participants. Pour certains organismes communautaires - où il y a souvent un manque de ressources et un taux de roulement du personnel élevé - les étapes de sélection, de distribution de cartes et de suivi des bénéficiaires ont engendré en 2023 une surcharge de travail, notamment ceux ayant sous-estimé la charge de travail associée. Dans les marchés, la mise en œuvre de la CP mobilise des ressources : accompagnement des bénéficiaires (surtout ceux dont c'est la première visite) et promotion de l'intervention (Harb *et al.*, 2023). À la suite d'une recommandation émise par l'équipe de recherche de la saison 2021, le Carrefour solidaire CCA a envoyé les listes des cartes sous-utilisées à chaque organisme, et a proposé de faire les appels pour eux si la charge de travail était trop élevée. L'équipe du Carrefour solidaire CCA a fait environ la moitié des rappels, et les organismes communautaires distributeurs de cartes ont fait l'autre moitié (Carrefour solidaire CCA, 2023). La décision d'élargir l'admissibilité des aliments a notamment été prise pour réduire la charge de travail pour les marchés. En effet, l'étiquetage des aliments admissibles était complexe, et répondre aux questions des participants sur l'admissibilité des aliments demandait beaucoup de temps (Carrefour solidaire CCA, 2023). La reconnaissance des bénéficiaires de la CP qui participent aux projets de recherche, aux sondages de bilan de fin de saison, et au comité consultatif n'est pas présentée.

3.2.2 Capital social

Le deuxième aspect de la reconnaissance est celui du capital social, c'est-à-dire la richesse des réseaux et des échanges dans le cadre des projets.

L'utilisation de la CP est « une activité agréable pour certains participants qui [profitent] de ces occasions pour interagir avec les autres, parfois briser leur isolement social » (Harb *et al.*, 2023, p.

39). C'est aussi une activité qui permet d'échanger avec le personnel du marché, dont l'amabilité est appréciée (Harb *et al.*, 2023). Il a également été noté que les marchés « commencent à piloter de nouveaux services pour les participants à la mesure qu'ils apprennent à mieux connaître leurs besoins (par exemple, services de livraison, services de préparation de légumes, etc.) » (Carrefour solidaire CCA, 2024a, p. 10). Des liens sont aussi renforcés entre les participants et les organismes communautaires, dont certains ont aussi des marchés participants. Ainsi les organismes communautaires sont plus en mesure d'orienter les participants vers d'autres services offerts par l'organisation, renforçant ainsi leur sécurité alimentaire. En somme la CP permet d'« interagir par téléphone et en personne avec les employés et les autres membres, et à établir des relations de confiance grâce à un meilleur accès à des services respectueux et dignes » (Carrefour solidaire CCA, 2024a, p. 11).

Les occasions de rencontre et d'échange sont nombreuses dans le cadre de la CAC. Les activités de démocratie alimentaire – balades alimentaires, conférence, projection-débat, ateliers, assemblées citoyennes – permettent aux citoyens de se rencontrer. Le comité citoyen de l'alimentation est important au niveau du capital social. D'abord, il mise sur la mixité sociale, c'est-à-dire que la moitié des 61 membres du comité citoyen sont des personnes en situation de précarité. Les membres du comité citoyen « apprennent à se connaître, et découvrent les réalités des uns et des autres en contrecarrant les représentations stigmatisantes de la précarité » (Blondel, 2023, p. 113). Le comité citoyen est comparé à une famille, notamment grâce à la fréquence des réunions (environ aux trois semaines), la durée de deux ans du mandat, la présence d'activités brise-glace en début de réunion, et le partage de repas en fin de réunion (TàV Montpellier, 2023h). Finalement, les assemblées citoyennes de l'alimentation, qui vise à rejoindre la communauté élargie, sont des événements festifs et sociaux qui incluent souvent activités, musique et repas (TàV Montpellier, 2022b).

Dans les deux projets, la présence de points de vente en circuits de proximité permet de créer et de renforcer les liens entre les consommateurs et les producteurs, installant une dynamique de capital social dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire. TàV Montpellier, à travers ses travaux sur l'approvisionnement alimentaire, travaille sur « le dialogue entre la demande et l'offre, les liens entre producteurs et mangeurs » (TàV Montpellier, 2021b).

3.2.3 Connaissance

Un autre aspect de la reconnaissance est celui des connaissances. Comment les projets génèrent-ils des possibilités de pratiquer, de partager et d'apprendre des connaissances et des compétences liées à l'alimentation saine et durable ?

Dans les orientations communes de TàV Montpellier, il y a l'accompagnement de « la transition des pratiques alimentaires de tou.te.s via des démarches de sensibilisation et d'éducation populaire » (TàV Montpellier, 2021b). TàV Montpellier identifie l'éducation populaire, la sensibilisation, la découverte, les formations, les pratiques comme des moyens d'échanger des savoirs et transmettre des informations. Cela fait partie de la vision de la démocratie alimentaire de la CAC (TàV Montpellier, 2021a). En 2022, avant le lancement de la CAC, plusieurs actions visant la démocratie alimentaire de la communauté ont été organisées : balades alimentaires, conférence gesticulée, projection-débat d'un film, ateliers cuisine et pique-nique (TàV Montpellier, 2023f). Aussi, une formation-action intitulée « animer la démocratie alimentaire » a été mise en place, avec un groupe de 20 salariés et des bénévoles de cinq associations membres de TàV Montpellier. L'objectif est de construire un parcours de formation permettant aux participants d'enrichir la démocratie alimentaire et d'animer des ateliers d'éducation populaire alimentaire (TàV Montpellier, 2023f). Dans le cadre de cette formation, non seulement les participants apprennent, mais deviennent des transmetteurs de ces connaissances. De plus, des connaissances sont partagées dans le comité citoyen de l'alimentation, dans une approche d'éducation populaire. Un des effets forts de la participation au comité citoyen est le développement de connaissances. L'équipe de recherche-action du conseil scientifique a demandé aux membres du comité citoyen s'ils considéraient le développement de connaissances comme un bienfait retiré de la participation au comité citoyen ; 49 % ont répondu *beaucoup* et 39 % ont répondu *un peu*. Les sujets abordés sont la précarité alimentaire, le système d'aide alimentaire et le système alimentaire industriel (TàV Montpellier, 2023e) à travers des rencontres avec des experts, des professionnels, et d'autres collectifs (TàV Montpellier, 2024). Finalement, dans la grille de conventionnement pour les lieux de distribution de la CAC, il y a un point bonus en présence d'une démarche pédagogique sur le lien entre la santé et l'alimentation (TàV Montpellier, 2023b).

Par la nature de la CP, l'intervention a « permis à des bénéficiaires de découvrir de nouveaux produits qui ne faisaient pas partie de leurs habitudes alimentaires, comme de nouvelles catégories de FL [fruits et légumes] » (Harb *et al.*, 2023, p. 39). Toutefois, l'étude de la deuxième saison de la CP identifie la méconnaissance de la valeur économique des produits, de leur provenance et la saisonnalité, ainsi que la méconnaissance du principe de circuit de proximité comme des barrières à la mise en œuvre de la CP (Harb *et al.*, 2023). En 2021, seulement trois points de vente sur 16 présentaient un type de promotion visant à améliorer la littératie alimentaire et à encourager la consommation ou l'achat de fruits et légumes (par exemple des idées de recettes). Une des recommandations émises par l'équipe de recherche à la lumière de l'étude de la deuxième saison de la CP est l'intégration « des activités d'éducation nutritionnelle au sein des marchés ou des organismes communautaires partenaires ainsi que des activités sur les stratégies de transformation des aliments, et surtout des FL [fruits et légumes] » (Harb *et al.*, 2023, p. 81).

3.2.4 Identitaire

La reconnaissance concerne aussi les identités : est-ce que les personnes ayant des identités considérées minoritaires – par exemple en raison de l'ethnicité, du genre ou de l'orientation sexuelle – sont reconnues? Quelles mesures sont prises pour reconnaître ces différences?

Les participants de l'expérimentation de la CAC sont représentatifs de la population de la Métropole de Montpellier sur la base de deux critères : l'âge et le niveau de revenu. Cette représentativité a été réalisée grâce à un appel à la participation ainsi qu'un tirage au sort pour les catégories dans lesquelles le nombre de candidats excédait le nombre de places disponibles (TàV Montpellier, 2023f). Ainsi, la moitié des membres du comité citoyen de l'alimentation sont en situation de précarité. Les commerces participants ont ainsi remarqué cette mixité sociale, comme en témoigne un représentant de Biocoop Courreau, une épicerie biologique conventionnée de la CAC : « Ce que ça nous apporte c'est on a clairement des profils qui n'auraient jamais mis les pieds dans le magasin qui viennent, donc on a une vraie diversité de clientèle » (TàV Montpellier, 2023e, p. 46). Toutefois, cette représentativité et mixité n'est pas synonyme de reconnaissance. De plus, ces mesures ne concernent que la reconnaissance des personnes en situation de précarité (classe sociale) ainsi que leur âge. Les questions raciales et de genre ne sont pas abordées dans les documents de TàV Montpellier.

Dans le cadre de la CP, il y a des organismes communautaires de la CP qui œuvrent auprès de communautés marginalisées spécifiques, comme les nouveaux arrivants avec le Carrefour d'aide aux nouveaux arrivants, les mères monoparentales avec Mères avec pouvoir, et les personnes sans domicile fixe avec Mission Bon Accueil (Carte Proximité, 2024). Toutefois, au sein des structures et du fonctionnement de la CP, nous nous questionnons sur la reconnaissance des identités. Fait en 2022, un document appelé la « Carte proximité, c'est quoi? » a été créé pour expliquer l'utilisation de la CP et répondre aux questions courantes; ce document a été traduit en plusieurs langues (Carrefour solidaire CCA, 2023). Cette mesure augmente l'accessibilité de l'intervention pour les personnes appartenant à des groupes culturels minoritaires ayant une langue autre que le français. À titre indicatif, en 2022, 68 % des personnes participant à la CP s'identifient comme noires, autochtones ou racisées (Carrefour solidaire CCA, 2023). Aucune autre information pour la reconnaissance et l'intégration de ces populations n'est disponible.

De plus, dans les deux projets, une seule personne par ménage a accès au programme. Ce fonctionnement limite la possibilité que plusieurs personnes d'un même ménage puissent participer aux tâches domestiques liées à l'approvisionnement alimentaire. Ce rôle est normalement associé aux femmes. On peut donc s'imaginer que la gestion de la participation aux différentes étapes des projets (inscription, cotisation, sondages, etc.) est une tâche de plus qui s'impose aux femmes cheffes de foyer. La possibilité de deux participations par foyer soulagerait cette responsabilité. Cette hypothèse concorde avec les statistiques sur le genre dans les deux projets : 70 % des femmes qui participent à la CAC sont des femmes (TàV Montpellier, 2023e) et 73 % dans la CP en 2022 (Carrefour solidaire CCA, 2023).

3.2.5 Dignité

Finalement, la reconnaissance concerne la dignité humaine et le pouvoir d'agir, ou l'agentivité, que possèdent les individus en matière d'alimentation.

Un des principaux objectifs du programme de la CP est « d'assurer une aide alimentaire non-stigmatisante » (Carrefour solidaire CCA, 2023, p. 13). 96 % des répondants participant à la CP en 2023 ont jugé que le programme leur a permis de vivre une expérience d'aide alimentaire dans la dignité (Carrefour solidaire CCA, 2024a). C'est surtout vrai lorsque comparé aux programmes

d'aide alimentaire traditionnels. Avoir levé la restriction sur les aliments admissibles avec la CP en 2023 permet aux participants un meilleur exercice de leur agentivité, en ayant la liberté d'acheter les aliments qu'ils souhaitent, sans devoir remettre sur les étagères des produits sélectionnés non admissibles. Toutefois, la structure de type coupon alimentaire de la CP est jugée par certains auteurs comme intrinsèquement paternaliste et stigmatisante, en réduisant l'autonomie et le choix (Power et al., 2015). La structure de la CAC, qui offre la possibilité à toutes les personnes – peu importe leur situation socioéconomique – de participer et de cotiser, s'éloignant d'une position de récipiendaire passif, distingue la CAC des initiatives de coupon alimentaire.

Parmi les orientations communes des habitants et acteurs du territoire de TàV Montpellier, il est question de « permettre aux personnes concernées par la précarité d'avoir accès à des circuits alimentaires communs à tous, au sein desquels ils exercent leur liberté de choix » (TàV Montpellier, 2021b). L'expérimentation de la CAC engendre le renforcement du pouvoir d'agir, tel que témoigné par L'Esperluette, une café-épicerie-cuisine solidaire de quartier conventionné de la CAC : « le fait que les gens se mettent en marche, sont acteurs de ce qu'ils font et que du coup c'est le résultat d'un cheminement collectif, d'une entraide mais qui est vécue » (TàV Montpellier, 2023e, p. 45). Le fait de choisir son montant de cotisation à la CAC ainsi que les produits achetés est un modèle de responsabilité individuelle qui soutient le pouvoir d'agir et la dignité. Aussi, une autrice ayant étudié le comité citoyen affirme que la « participation dans le cadre du comité citoyen de l'alimentation induit la reconnaissance des personnes en situation de précarité en tant qu'individus » (Blondel, 2023, p. 113). La reconnaissance que ce sont des personnes expertes de leur situation, correspond à la justice épistémique, qui fait participer les groupes non dominants à la production de connaissances (Blondel, 2023).

3.3 Justice de représentation

3.3.1 Transparence

La transparence des projets et leur gouvernance informent sur l'accès à la connaissance sur le fonctionnement des processus de décision.

Depuis février 2020, il existe un comité consultatif qui regroupe des personnes participantes à la CP (Carrefour solidaire CCA, 2021). Aucune information n'est disponible sur la composition du

comité, sa structure, la fréquence de rencontre et les sujets abordés. Il existe aussi des post-mortem organisés par arrondissement à la fin de la saison, qui sont jugés utiles pour :

Mettre en évidence les bons coups et les points à améliorer d'un arrondissement, notamment en termes d'offre de points de vente [...]. C'est aussi un outil essentiel dans le cadre du développement continu des programmes et de la planification stratégique. (Carrefour solidaire CCA, 2024a, p. 12).

Il n'y a pas d'information disponible sur la fréquence et la composition de ces post-mortem. Au niveau du Carrefour solidaire CCA, l'organisme portant la Carte proximité, il y a un employé salarié qui est coordonnateur de la CP, et une (de trois) codirectrice générale qui semble aussi travailler sur le projet (Carrefour solidaire CCA, 2024c). Aucune information n'est disponible sur les processus de décision entre le coordonnateur, la codirectrice et le comité consultatif.

Les informations sur la gouvernance de TàV Montpellier et la CAC sont disponibles en ligne et dans les différents documents, comme l'illustre la figure 6 qui représente les différentes instances de la gouvernance multiacteurs de TàV.

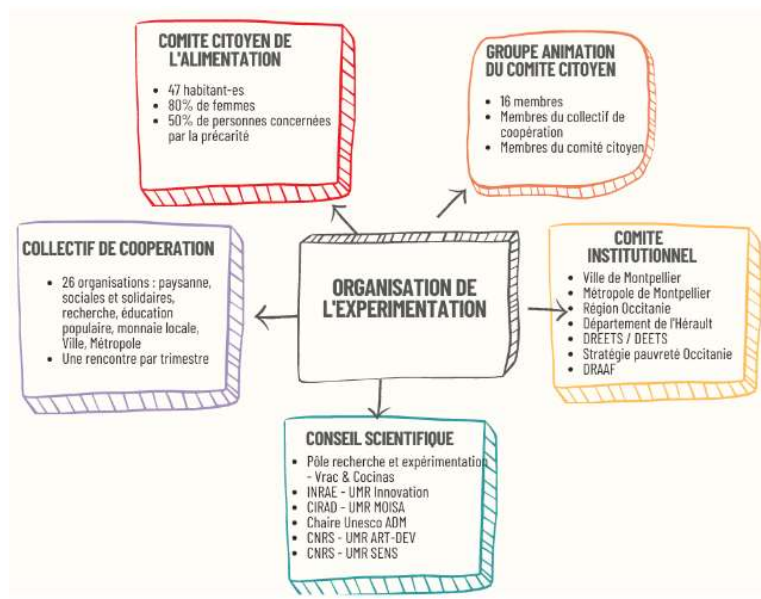


Figure 6 : Les instances de gouvernance de TàV Montpellier

Source : TàV Montpellier (2023f)

Il y a également l'assemblée citoyenne de l'alimentation, qui a été inaugurée en juin 2022, qui se réunit une fois par an pour connecter la démarche aux citoyens (TàV Montpellier, 2022b). Le comité citoyen de l'alimentation est l'instance de gouvernance principale de la CAC, dont la mission est de « définir les critères d'accès à la caisse via le mécanisme de cotisations, le mode de fonctionnement pour l'intégration des expérimentateurs et les critères de conventionnement des lieux de distribution rattachés à la caisse » (TàV Montpellier, 2023f, p. 10). Le processus de prise de décision au sein du comité citoyen est présenté dans un document ; la recherche de consensus est privilégiée, en formulant des modifications à la proposition, et si le processus prend trop de temps, la proposition est votée et approuvée à majorité simple (TàV Montpellier, 2022a). De plus, les budgets et les états financiers de la CAC et de TàV sont disponibles en ligne (TàV Montpellier, 2023a). On trouve en ligne un procès-verbal du collectif de coopération réfléchissant à la structuration de la gouvernance future (TàV Montpellier, 2024), ce qui démontre une grande transparence au sein de la gouvernance de la CAC.

3.3.2 Parole

Le dernier aspect de la représentation est l'importance de la parole des citoyens dans les prises de décisions du projet. Est-ce que tous les citoyens ont la possibilité de s'exprimer sur le projet, et ce, sur un même pied d'égalité? À une autre échelle, est-ce que les citoyens du groupe, particulièrement les plus marginalisés, participent aux débats sur l'accès à la saine alimentation, par exemple à travers le plaidoyer, la défense des droits et l'action collective.

Le comité citoyen de l'alimentation, l'instance de gouvernance de la CAC, est composé de 61 Montpelliérains – depuis septembre 2023, avant c'était 47 – dont la moitié sont en situation de précarité (TàV Montpellier, 2023h). Il y a deux types de parcours d'entrée dans le comité citoyen : les personnes déjà très sensibilisées, voire militantes, en matière d'alimentation durable et les personnes concernées par la dimension sociale et solidaire (TàV Montpellier, 2023e). Plusieurs mesures sont mises en place pour faciliter la parole des membres du comité citoyen, particulièrement ceux en situation de précarité. Le lieu choisi pour les réunions est accessible à tous, et n'est pas emblématique d'un pouvoir administratif, politique ou juridique. Les membres sont installés en un grand cercle – de manière non hiérarchique – pour que tout le monde puisse se voir et s'écouter. Les ateliers en petit groupe sont favorisés pour la prise de parole (Blondel, 2023).

Depuis octobre 2022, il existe une équipe d'animation du comité citoyen, composé d'animateurs formés à l'éducation populaire en partenariat avec l'organisme Petits Débrouillards Occitanie. Cette équipe encadre le comité citoyen en préparant les séances, en rédigeant les comptes-rendus et en animant les séances (TàV Montpellier, 2023f). Les animateurs instaurent un climat de bienveillance et de confiance. Un animateur s'assure de la répartition de la prise de parole, offrant la possibilité à chacun de s'exprimer. Un médiateur – souvent issu de l'équipe d'animation – est présent à chaque séance pour accueillir les émotions et de soutenir les personnes en difficulté (Blondel, 2023). Cette personne est utile pour les membres qui auraient besoin de déposer une déception, une colère ou une émotion qui prendrait trop de place ou qui ne pourrait être exprimée en grand groupe (TàV Montpellier, 2023h). Le processus de prise de décision est bien défini dans un document, et le temps de réflexion est valorisé (TàV Montpellier, 2022a). L'équipe de recherche-action du conseil scientifique a demandé aux membres du comité citoyen s'ils considéraient que leur parole est respectée dans le cadre du comité citoyen; 68 % ont répondu *tout à fait d'accord* et 22 % ont répondu *plutôt d'accord*. En outre, 63 % des membres du comité citoyen *sont tout à fait d'accord* avec le fait qu'ils sont libres de donner leur opinion et 24 % sont *plutôt d'accord* (TàV Montpellier, 2023e). Dans le livret d'accueil du comité citoyen, on peut lire :

Il est important d'indiquer qu'à partir de maintenant, votre parole est aussi légitime que celle des membres plus anciens, que le processus démocratique dans lequel s'inscrit notre travail doit atténuer les enjeux de places qu'on rencontre souvent dans le milieu associatif ou militant. (TàV Montpellier, 2023h, p. 16)

L'assemblée citoyenne de l'alimentation, qui a été inaugurée en juin 2022, se réunit une fois par an pour connecter la démarche aux citoyens, notamment un public hors des structures (TàV Montpellier, 2022b). Plus largement, toutes les personnes intéressées par les enjeux du système alimentaire et les questions d'accès à l'alimentation sont invitées à discuter des expériences et des aspirations. C'est un moment pour porter un regard sur le processus de mise en place de la CAC et de discuter des résultats (TàV Montpellier, 2022c).

Quant à la CP, il a été remarqué en 2023 que le comité consultatif, qui regroupe des participants de la CP, « est un véritable levier pour améliorer le programme et identifier les problèmes imprévus. Il permet également d'impliquer les participant.e.s dans les enjeux stratégiques du programme » (Carrefour solidaire CCA, 2024a, p. 12). Aucune information n'est disponible sur les mesures

prises pour libérer la parole dans le comité consultatif, dans les post-mortem avec les arrondissements, ni au sein de l'organisme portant la CP, le Carrefour solidaire CCA.

Finalement, des informations sur la participation aux débats sur l'accès à la saine alimentation sont inexistantes pour la CP et ses utilisateurs. Toutefois, le Carrefour solidaire CCA participe à des activités de ce type, par exemple à travers la concertation dans des groupes comme le Collectif pour une saine alimentation scolaire et Savoir prendre soin plus (Carrefour solidaire CCA, 2024e). Il n'est toutefois pas spécifié si ce sont les usagers de l'organisme ou bien les employés de l'organisme qui participent à ces activités de concertation et de plaidoyer.

Le volet plaidoyer et d'action collective est au cœur de TàV Montpellier, comme en témoignent une des orientations communes : « activer et soutenir la participation politique des habitant.e.s, en particulier les plus éloignés de l'alimentation durable, pour contribuer à une réelle dynamique démocratique en matière d'alimentation et à la transformation des politiques publiques à différentes échelles » (TàV Montpellier, 2021b). L'organisation de débats, la participation à des manifestations et l'implication au collectif pour la Sécurité sociale de l'alimentation témoignent de l'action des membres au sein d'actions politiques transformatrices sur les questions de l'accès à la saine alimentation.

3.4 Synthèse des résultats

Le tableau 2 synthétise les principales analyses des deux projets pour chacun des critères associés aux trois dimensions de la justice sociale. La couleur verte du texte signifie un élément positif du projet, contribuant à la justice sociale, tandis que la couleur rouge signifie un élément négatif, à améliorer.

Dimension	Critère	Carte proximité	Caisse alimentaire commune
Justice distributive	Physique	<ul style="list-style-type: none"> -Points de vente bien répartis avec quelques quartiers prioritaires non desservis -Proportionnellement moins de points de vente -Horaires des marchés limités 	<ul style="list-style-type: none"> -Points de vente concentrés dans le centre et peu dans les quartiers prioritaires -Proportionnellement plus de points de vente -Souci pour l'accessibilité physique et temporelle

		-Distribution de CP dans 44 organismes variés -Marchés mobiles	-Distribution de MonA en ligne et à 4 comptoirs physiques
	Alimentation	-Accès à une diversité de produits -Le projet a permis une réduction de l'insécurité alimentaire et une augmentation de la consommation de fruits et légumes -Projet accessible que 4 mois par année (projet d'annualisation en cours)	-Accès à une grande diversité de produits dont des produits culturels -Le projet a permis une augmentation de la sécurité alimentaire et une écologisation de l'alimentation
	Rémunération	-Salaire offert potentiellement inférieur à la médiane	-Souci pour les conditions de travail et la rémunération juste observé
	Monétaire	-Montant distribué représente environ 11% du budget alimentaire mensuel -Processus de distribution hétérogène, non accessible à tous	-Cotisation variable et autodéterminé pour recevoir l'équivalent de 100 € -Accessible à tous
Justice de reconnaissance	Appréciation	-Mesurer prises pour faciliter l'engagement des organismes communautaires et des marchés	-Mesures prises pour faciliter engagement citoyen
	Capital social	-Utilisation de la CP peut être une activité sociale aux marchés et avec OC -Circuits de proximité	-Occasions de rencontres et d'échanges nombreuses -Comité citoyen comparé à une famille -Circuits de proximité
	Connaissance	-Découverte de nouveaux produits à travers le projet -Aucun volet éducatif ou de sensibilisation	-Occasions de sensibilisation et d'éducation populaire nombreuses -Apprentissage dans le Comité citoyen
	Identitaire	-Organismes communautaires œuvrant auprès de communautés marginalisées -Traduction d'un document explicatif en plusieurs langues -Questions de genre et de race pas abordées	-Comité citoyen représentatif (âge et revenu) -Mixité sociale observée -Questions de genre et de race pas abordées
	Dignité	-Expérience dans la dignité vécue par participants -Coupons alimentaires exclusivement pour personnes marginalisées	-Expérience de pouvoir d'agir et de dignité vécue par les participants -Monnaie alimentaire accessible à tous -Inclusion des personnes en situation de précarité dans la gouvernance
Justice de représentation	Transparence	-Présence d'un comité consultatif et de réunions post-mortem, mais aucune information disponible	-Présence d'une gouvernance multiacteurs transparente -Budgets et procès-verbaux disponibles

	Parole	<ul style="list-style-type: none"> -Comité consultatif identifié comme moyen d’impliquer les participants -Aucune information disponible sur les mesures prises -Aucune information sur l’implication des usagers de la CP au débat sur l’accès à la saine alimentation 	<ul style="list-style-type: none"> -Instance de gouvernance principale composée de 50 % personnes en situation de précarité et représentative en âge -Plusieurs mesures prises pour libérer et respecter la parole de tous les membres du Comité citoyen -Expérience de parole respectée et opinion exprimée librement par membres du Comité citoyen -Assemblées citoyennes annuelles -Participation du CAC et de ses membres aux débats sur l’accès à la saine alimentation
--	--------	--	---

Tableau 2 : Synthèse des résultats sur l’analyse des dimensions de la justice sociale dans les deux projets

Conception : Laurence Pépin (décembre 2024)

La synthèse des résultats permet de constater les efforts des deux projets pour augmenter la justice sociale au sein de leurs communautés. Regardons la synthèse des analyses pour chacune des dimensions.

Pour commencer, les deux projets ont des éléments communs qui pointent vers une justice distributive : la diversité de produits alimentaires dans les points de vente, l’amélioration de la sécurité alimentaire chez les participants, la quantité conséquente de points de vente, et la présence d’une distribution monétaire. Pour la CP, les points forts au niveau de la justice distributive sont la répartition sur le territoire des points de vente ainsi que la diversité et la quantité d’organismes communautaires distribuant la CP. Quant à la CAC, les points forts de la justice distributive sont l’accessibilité physique et temporelle des points de vente, la présence de produits culturels dans les points de vente et l’universalité du projet, c’est-à-dire que tous peuvent participer. Les points faibles au niveau de la justice distributive dans la CP sont l’horaire limité des marchés, le fait que le projet se limite à 4 mois par année et le processus de distribution hétérogène de la CP. Quant à la CAC, un point faible principal est le nombre limité de points physiques de distribution de la MonA. Dans les deux projets, le nombre limité de points de vente dans les quartiers prioritaires et la non-rétribution des bénévoles sont des éléments à améliorer. De plus, des informations sur la rémunération et des conditions de travail des personnes travaillant sur les projets permettraient de mieux analyser cet aspect de la justice distributive au sein des deux projets.

Ensuite, les deux projets ont des éléments en faveur de la justice de reconnaissance pour leurs communautés : les participants disent vivre une expérience dans la dignité, les personnes vivant en situation de précarité sont rejointes, la présence de circuits de proximité permettant l'augmentation du capital social entre producteurs et consommateurs, et des mesures sont prises pour faciliter l'engagement – citoyen dans le cas de la CAC, et des organismes communautaires et marchés participants dans le cas de la CP. Certains points forts au niveau de la justice de reconnaissance de la CAC sont reliés au comité citoyen qui permet d'augmenter le capital social, d'offrir de l'éducation populaire, et de permettre la mixité sociale. Il y a aussi des activités dans le cadre de la CAC, comme les assemblées citoyennes de l'alimentation, qui permettent d'augmenter le capital social, la mixité sociale et les occasions d'apprentissage. Au niveau de la CP, les points forts de la justice de reconnaissance sont la diversité des organismes communautaires qui permettent de rejoindre plusieurs populations marginalisées, la traduction d'un document explicatif en plusieurs langues et la découverte de nouveaux produits à travers le projet. Dans les deux projets, le fait que les questions de genre et de race ne sont pas considérées est un point à améliorer pour la justice de reconnaissance. Au niveau de la CP, les points faibles sont l'absence de volet éducatif ou de sensibilisation et la non-universalité du projet, c'est-à-dire qu'il est seulement accessible aux populations marginalisées.

Finalement, en ce qui concerne la justice de représentation, les deux projets permettent l'intégration de leurs participants dans les processus de décision, soit le comité consultatif et les post-mortem pour la CP, et le comité citoyen ainsi que les assemblées citoyennes de l'alimentation pour la CAC. Toutefois, très peu d'informations sur la gouvernance de la CP sont présentes. La gouvernance de la CAC, quant à elle, est transparente grâce à la disponibilité de procès-verbaux des réunions, des budgets et des organigrammes de gouvernance. La CAC se démarque en matière de justice de représentation en raison des nombreuses mesures prises pour libérer et respecter la parole de tous dans la prise de décision. Le CAC se démarque aussi par son action politique, soit sa participation, de différentes manières, aux débats sur l'accès à la saine alimentation, alors qu'il y a aucune information à ce sujet pour la CP.

Pour conclure, à travers le fonctionnement du projet et sa gouvernance – comme les critères de conventionnement des lieux de distribution, le comité citoyen et l'autodétermination du montant de cotisation – la CAC contribue à la justice sociale des Montpelliérains. La CP, quant à elle,

contribue aussi à la justice sociale – de ses bénéficiaires – grâce à la distribution de la CP aux membres de diverses communautés marginalisées.

Pour résumer, ces deux projets contribuent à la justice sociale en distribuant des ressources monétaires aux personnes en situation de précarité pour s’approvisionner dans plusieurs points de vente en circuits de proximité offrant une diversité de produits alimentaires, permettant l’amélioration de leur sécurité alimentaire, dans le respect de leur dignité. Dans les deux projets, le capital social est augmenté grâce au rapprochement des producteurs et des consommateurs que permettent les circuits de proximité, augmentant la justice de reconnaissance. Finalement, les participants sont intégrés dans les processus de prise de décision, à différents niveaux, contribuant à la justice de représentation.

Pour revenir sur la question d’essai, les projets visant à augmenter l’accès à l’alimentation saine en circuit de proximité avec un dispositif monétaire alternatif peuvent contribuer à la justice sociale dans les communautés. De façon intrinsèque, ce type de projet améliore la justice distributive à travers la distribution de moyens monétaires permettant l’approvisionnement en aliments sains et locaux. Aussi, ce type de projet améliore l’aspect capital social de la justice de reconnaissance à travers les circuits de proximité qui rapprochent les consommateurs et les producteurs. Des mesures doivent être prises au sein des projets pour assurer les autres aspects de la justice sociale. C’est surtout vrai pour la gouvernance et la justice de représentation.

CONCLUSION

Dans cet essai, deux projets visant à augmenter l'accès à l'alimentation saine en circuit de proximité avec un dispositif monétaire alternatif – la Carte proximité à Montréal et la Caisse alimentaire commune à Montpellier – ont été analysés pour leur contribution à la justice sociale des communautés. Ces analyses pointent vers une amélioration de la justice sociale, à la fois intrinsèque aux projets, ainsi que liée aux différents mécanismes des projets.

Au regard de ces analyses, des recommandations sont proposées pour améliorer la contribution des projets à la justice sociale des communautés. D'abord, dans les deux projets, l'augmentation du nombre de points de vente dans les quartiers prioritaires contribuerait à une plus grande justice distributive. Aussi, dans les deux projets, la rétribution des bénévoles ainsi que la reconnaissance des identités de genre et de race des participants permettraient de contribuer davantage à l'atteinte de la justice de reconnaissance pour les communautés.

Ensuite, pour la CP, l'annualisation du projet – qui est en cours d'essai – contribuerait à la justice distributive du projet. D'autres recommandations permettraient d'augmenter la justice distributive de la CP : un processus de distribution de la CP plus accessible et homogène entre les organismes communautaires et plus d'accessibilité physique et temporelle des points de vente. L'ajout d'un volet éducatif ou de sensibilisation contribuerait à une plus grande justice de reconnaissance au sein du projet. Une gouvernance plus transparente de la CP permettrait aussi d'augmenter la justice de représentation du projet. Le développement de la fonction politique de la CP contribuerait à augmenter la justice de représentation, et permettrait de traiter des causes profondes des enjeux d'accès à l'alimentation saine et durable.

Finalement, pour la CAC, plus de points de distribution physiques de la MonA contribueraient à la justice distributive.

Cet essai a fait la démonstration que des projets visant à augmenter l'accès à l'alimentation saine en circuit de proximité avec un dispositif monétaire alternatif peuvent contribuer à la justice sociale des communautés. Cet essai met aussi en lumière les efforts qui restent à faire pour que ces deux projets innovants, des deux côtés de l'Atlantique, contribuent à une transition socioécologique des

systèmes alimentaires qui est juste pour tous. Ces recommandations pourront également alimenter les réflexions pour les futurs projets futurs des systèmes alimentaires alternatifs.

Toutefois, ce type de projet ne s'attaque pas aux causes structurelles de l'insécurité alimentaire, comme la pauvreté. En effet, les systèmes de coupons et de cartes ne paraissent pas être une panacée pour influencer les déterminants structurels de l'insécurité alimentaire (Power *et al.*, 2015).

Pour revenir sur la justice alimentaire présentés à la section 1.1, les deux projets à l'étude s'inscrivent dans ce mouvement, étant donné qu'ils proposent des moyens pour restructurer le système alimentaire dominant et ils mettent l'accent sur l'équité et la réduction des disparités. Le troisième domaine, celui qui concerne l'établissement d'objectifs communs avec d'autres formes d'activisme et de plaidoyer en faveur de la justice sociale, gagnerait à être approfondi dans le cas des deux projets.

Des projets qui agissent sur les déterminants structurels de l'insécurité alimentaire, en circuit de proximité avec un dispositif monétaire alternatif tout en contribuant à la justice sociale des communautés semblent être des voies d'avenir pour la transition socioécologique des systèmes alimentaires.

RÉFÉRENCES

- Alima. (2023). *Rapport 2022-2023 sur le coût du Panier à provisions nutritif et économique de Montréal*. Alima, Centre de nutrition sociale périnatale. https://www.dispensaire.ca/wp-content/uploads/PPNE_RapportSynthese_2023_V1_R5.pdf
- Allen, P. (2008). Mining for justice in the food system: perceptions, practices, and possibilities. *Agriculture and Human Values*, 25(2), 157-161. <https://doi.org/10.1007/s10460-008-9120-6>
- Allen, P. (2010). Realizing justice in local food systems. *Cambridge Journal of Regions, Economy and Society*, 3(2), 295-308. <https://doi.org/10.1093/cjres/rsq015>
- Bliss, S. (2019). The Case for Studying Non-Market Food Systems. *Sustainability*, 11(11), 3224. <https://doi.org/10.3390/su11113224>
- Blondel, B. (2023). Démocratie participative et alimentation durable : quel niveau d'inclusion des personnes en situation de précarité ? Le cas du comité citoyen de Territoires à VivreS Montpellier. Dans S. Albert, N. Bricas, D. Conaré, M. Coudray, S. Fournier, P. Moity-Maïzi et M. Razès (dir.), *Actes de la journée des innovations pour une alimentation durable Jipad 2023* (vol. 9, p. 109-115). <https://www.chaireunesco-adm.com/Democratie-participative-et-alimentation-durable-quel-niveau-d-inclusion-des>
- Bradley, K. et Herrera, H. (2016). Decolonizing Food Justice: Naming, Resisting, and Researching Colonizing Forces in the Movement. *Antipode*, 48(1), 97-114. <https://doi.org/10.1111/anti.12165>
- Carrefour solidaire CCA. (2021). *Innover pour améliorer l'alimentation des montéalais.es - Bilan de l'année 2020-21*. <https://drive.google.com/file/d/1YMjiPSVeG3vXI41m4XaegMVpp4EG2Gyu/view>
- Carrefour solidaire CCA. (2023). *Carte Proximité - Bilan de l'année 3*.
- Carrefour solidaire CCA. (2024a, mai). *Carte proximité - Bilan de l'année 4*. Carrefour solidaire centre communautaire d'alimentation. https://drive.google.com/file/d/1nt-UXak2ZZLs194R4LPCAWuC_a9mtY0k/view?usp=embed_facebook
- Carrefour solidaire CCA. (2024b). *Carte proximité, fermière et solidaire*. Carrefour solidaire CCA. <https://carrefoursolidaire.org/activites/carte-proximite/>
- Carrefour solidaire CCA. (2024c). *Notre équipe*. Carrefour solidaire centre communautaire d'alimentation. <https://carrefoursolidaire.org/apropos/equipe/>
- Carrefour solidaire CCA. (2024d, juin). *Offre d'emploi - Co-responsable de l'Épicerie 3 paniers + Marché solidaire Frontenac*. Carrefour solidaire centre communautaire d'alimentation.

- Carrefour solidaire CCA. (2024e). *Rapport annuel 2023-2024*.
<https://drive.google.com/file/d/1C1P8cvq75bY8ubukPqj4PY6jA-Uplr7b/view>
- Carte Proximité. (2024). *Marchés et organismes partenaires*. Carte Proximité.
<https://carteproximite.org/carte-2/>
- Chapelle, S. (2024, 4 avril). Permettre l'accès à une alimentation de qualité pour tous est une mission de service public. *Basta!* <https://basta.media/permets-access-alimentation-de-qualite-pour-tous-mission-service-public-securite-sociale-alimentaire>
- CNLE. (2022). *Les budgets de référence - En milieu rural, en ville moyenne et en Métropole du Grand Paris - Nouvelles pistes pour l'inclusion sociale*. Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale - République française.
<https://solidarites.gouv.fr/budgets-de-reference-budgets-decents-un-rapport-du-cnle-eclairer-sur-les-besoins-necessaires-pour>
- Enthoven, L. et Van Den Broeck, G. (2021). Local food systems: Reviewing two decades of research. *Agricultural Systems*, 193, 103226. <https://doi.org/10.1016/j.agsy.2021.103226>
- Eriksen, S. N. (2013). Defining local food: constructing a new taxonomy – three domains of proximity. *Acta Agriculturae Scandinavica, Section B — Soil & Plant Science*, 63(sup1), 47-55. <https://doi.org/10.1080/09064710.2013.789123>
- FAO, IFAD, UNICEF, WFP et WHO. (2022). *The State of Food Security and Nutrition in the World 2022: Repurposing food and agricultural policies to make healthy diets more affordable*. FAO. <https://doi.org/10.4060/cc0639en>
- Fondation Nestlé France. (2023). *Observatoire des vulnérabilités alimentaires*. Fondation Nestlé France. <https://www.nestle.fr/sites/g/files/pydnoa566/files/2023-11/Observatoire%20des%20Vuln%20C3%A9rabilit%C3%A9s%20Alimentaires.pdf>
- Fraser, N. (2005). Reframing Justice in a Globalizing World. *New Left Review*, (36), 69-88.
- Fraser, N. (2008a). Abnormal Justice. *Critical Inquiry*, 34(3), 393-422.
<https://doi.org/10.1086/589478>
- Fraser, N. (2008b). *Scales of Justice : reimagining political space in a globalizing world*. Columbia University Press. <https://cup.columbia.edu/book/scales-of-justice/9780231146807>
- Froger, G., Calvo-Mendieta, I., Petit, O. et Vivien, F.-D. (2016). Qu'est-ce que l'économie écologique ? *L'Économie politique*, 69(1), 8-23. <https://doi.org/10.3917/leco.069.0008>
- Geels, F. W. (2010). Ontologies, socio-technical transitions (to sustainability), and the multi-level perspective. *Research Policy*, 39(4), 495-510.
<https://doi.org/10.1016/j.respol.2010.01.022>

- Gerber, J.-D. et Gerber, J.-F. (2017). Decommodification as a foundation for ecological economics. *Ecological Economics*, 131, 551-556. <https://doi.org/10.1016/j.ecolecon.2016.08.030>
- Goodman, D., Dupuis, E. et Goodman, M. (2012). *Alternative Food Networks: Knowledge, Practice and Politics*. *Alternative Food Networks: Knowledge, Practice, and Politics*. Routledge. <https://doi.org/10.4324/9780203804520>
- Gottlieb, R. et Joshi, A. (2013). *Food Justice*. The MIT Press. <https://mitpress.mit.edu/9780262518666/food-justice/>
- Gouvernement du Canada. (2023, 29 novembre). *Rémunération - Travailleur/travailleuse des services communautaires et sociaux près de Montréal (QC)*. Guichet-Emplois. http://www.guichetemplois.gc.ca/explore_career/job_market_report/wage_occupation_report.xhtml?jsessionid=ADFE3F305E74FD67A14A86B3D156AD4E.jobsearch74
- Harb, E., Hébert, M., Adam, C. et Mercille, G. (2023, février). *Incitatif économique pour l'achat de fruits et légumes locaux. Évaluation de l'intervention Carte Proximité – Fermière et solidaire*. Centre de recherche en santé publique. https://drive.google.com/file/d/1RSue_qbD4Ut_MMmK8L-HckZT73CQTpf/view
- HLPE. (2020). *Sécurité alimentaire et nutrition: énoncé d'une vision globale à l'horizon 2030*. Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale.
- Howard, P. H. (2016). *Concentration and Power in the Food System: Who Controls What We Eat?* (Bloomsbury). <https://www.bloomsbury.com/ca/concentration-and-power-in-the-food-system-9781472581143/>
- INSPQ. (2024, 11 avril). *Insécurité alimentaire et consommation de fruits et légumes*. Institut national de santé publique du Québec. <https://www.inspq.qc.ca/covid-19/sondage-prevention-habitudes-de-vie/nutrition-23mars2024>
- IRIS, Couturier, E.-L., Minh, N. et Vivian, L. (2023, mai). *Le revenu viable 2023: dans la spirale de l'inflation et des baisses d'impôt*. Institut de recherche et d'informations socioéconomiques. <https://iris-recherche.qc.ca/publications/revenu-viable-2023/>
- Karsenti, T. et Savoie-Zajc, L. (2018). *La recherche en éducation: Étapes et approches* (4^e éd.). Presses de l'Université de Montréal. <https://doi.org/10.2307/j.ctv69sv3w>
- Lapointe, P.-A. et D'Amours, M. (2022). Introduction. Dans P.-A. Lapointe et M. D'Amours (dir.), *Innovations sociales et justice sociale au regard de la Théorie critique de Nancy Fraser* (1^{re} éd., p. 1-6). Presses de l'Université du Québec. <https://www.jstor.org.proxy.bibliotheques.uqam.ca/stable/j.ctv2f1sms5.5>
- Lo, J. et Jacobson, A. (2011). Human Rights from Field to Fork: Improving Labor Conditions for Food-sector Workers by Organizing across Boundaries. *Race/Ethnicity: Multidisciplinary Global Contexts*, 5(1), 61-82. <https://doi.org/10.2979/racethmulglocon.5.1.61>

- MonA. (2024). *Points de vente - Monnaie Alimentaire*. Monnaie alimentaire. <https://monnaie.caisse-alimentaire-commune.fr/prestataires/rubriques>
- Mundler, P. (2023). Les fermes en circuits courts alimentaires au Québec : état des lieux, perspectives et défis. *Revue Organisations & territoires*, 32, 6-31. <https://doi.org/10.1522/revueot.v32n1.1550>
- Poore, J. et Nemecek, T. (2018). Reducing food's environmental impacts through producers and consumers. *Science*, 360(6392), 987-992. <https://doi.org/10.1126/science.aaq0216>
- Power, E. M., Little, M. H. et Collins, P. A. (2015). Should Canadian health promoters support a food stamp-style program to address food insecurity? *Health Promotion International*, 30(1), 184-193. <https://doi.org/10.1093/heapro/dau080>
- Rosol, M. (2020). On the Significance of Alternative Economic Practices: Reconceptualizing Alterity in Alternative Food Networks. *Economic Geography*, 96(1), 52-76. <https://doi.org/10.1080/00130095.2019.1701430>
- Sachs, C., Allen, P., Terman, A., Hayden, J. et Hatcher, C. (2014). Front and back of the house: socio-spatial inequalities in food work. *Agriculture and Human Values*, 31. <https://doi.org/10.1007/s10460-013-9445-7>
- SSA. (2021a, 15 mars). *Le socle commun de la Sécurité sociale de l'alimentation*. Sécurité sociale de l'alimentation. <https://securite-sociale-alimentation.org/la-ssa/a-propos-de-la-securite-sociale-de-lalimentation/>
- SSA. (2021b, 16 mai). *Les trois piliers du mécanisme de SSA*. Sécurité sociale de l'alimentation. <https://securite-sociale-alimentation.org/la-ssa/les-trois-piliers-du-mecanisme-de-ssa/>
- SSA. (2022, 25 mai). *150€ par mois et par personne sur la carte vitale... Explications !* Sécurité sociale de l'alimentation. <https://securite-sociale-alimentation.org/production/150e-par-mois-et-par-personne-sur-la-carte-vitale-explications/>
- Swinburn, B. A., Kraak, V. I., Allender, S., Atkins, V. J., Baker, P. I., Bogard, J. R., Brinsden, H., Calvillo, A., Schutter, O. D., Devarajan, R., Ezzati, M., Friel, S., Goenka, S., Hammond, R. A., Hastings, G., Hawkes, C., Herrero, M., Hovmand, P. S., Howden, M., ... Dietz, W. H. (2019). The Global Syndemic of Obesity, Undernutrition, and Climate Change: The Lancet Commission report. *The Lancet*, 393(10173), 791-846. [https://doi.org/10.1016/S0140-6736\(18\)32822-8](https://doi.org/10.1016/S0140-6736(18)32822-8)
- TàV Montpellier. (2021a, septembre). « *Démocratie alimentaire* » ? Territoire à vivreS Montpellier.
- TàV Montpellier. (2021b, décembre). *Orientations communes*. Territoire à VivreS Montpellier. <https://tav-montpellier.xyz/?Charte>
- TàV Montpellier. (2022a). *Processus de prise de décision - Proposition du comité citoyen du 1 octobre 2022*. Territoire à vivreS Montpellier.

- TàV Montpellier. (2022b). *Retours sur l'atelier citoyen du 21 mai 2022 : discuter le projet de Caisse alimentaire commune*. Territoire à vivreS Montpellier.
- TàV Montpellier. (2022c). *Territoire à vivreS Montpellier*. Territoire à vivreS Montpellier. https://tav-montpellier.xyz/?Experimentation/download&file=_DOSSIER_DE_PRESENTATION_CAISSE_ALIMENTAIRE_COMMUNE__Territoires__VivreS_Montpellier.pdf
- TàV Montpellier. (2023a, octobre). *Comité Institutionnel - 16 octobre 2023*. Territoire à vivreS Montpellier.
- TàV Montpellier. (2023b). *Grille lieux de distribution - version ajustée après le comité citoyen du 17 juin 2023*. Territoire à vivreS Montpellier.
- TàV Montpellier. (2023c). *Grille producteur-ices - version ajustée après le comité citoyen du 17 juin 2023*. Territoire à vivreS Montpellier.
- TàV Montpellier. (2023d, janvier). *Guide d'autodétermination du montant de cotisation*. Territoire à vivreS Montpellier.
- TàV Montpellier. (2023e). *La caisse alimentaire commune- Recherche-action de démocratie alimentaire - Résultats intermédiaires du travail de recherche-action par le conseil scientifique* [PPT]. Résultats intermédiaires du travail de recherche-action par le conseil scientifique, Montpellier. https://vraclyon-my.sharepoint.com/:p:/g/personal/killian-montpellier_vrac-asso_org/ESQHzj9TLUZCuSGH2E1u41IBAgKa5YRHtkh-H955SnbrNQ?rtime=3lx87RSw3Eg
- TàV Montpellier. (2023f). *La caisse alimentaire commune une expérimentation de démocratie alimentaire portée par le collectif Territoires à VivreS - Montpellier Bilan 2022 – 2023 Perspectives : Fin 2023- 2024 - 2025*. Territoire à vivreS Montpellier. https://tav-montpellier.xyz/?Experimentation/download&file=20231016_Bilan_Caisse_Alimentaire_Commune.pdf
- TàV Montpellier. (2023g). *Livret d'accueil - Caisse alimentaire commune*. Territoire à vivreS Montpellier.
- TàV Montpellier. (2023h). *Livret d'accueil - Comité citoyen*. Territoire à vivreS Montpellier.
- TàV Montpellier. (2024, juin). *Collectif de coopération du 11 juin 2024*. Territoire à vivreS Montpellier. https://tav-montpellier.xyz/?Comit%C3%A9Local/download&file=20240611_Collectif_de_coop_CR.pdf
- Ville de Montpellier. (2023, octobre). *Quartiers prioritaires de la Ville (Projet 2024) Échelle : 1/10000* (Service politique et valorisation de la Donnée). Récupéré le 29 juillet 2024 de <https://contratdeville.montpellier3m.fr/sites/default/files/inline-files/carte-mtp-2024.pdf>

- Ville de Montréal. (2023, juin). *Indice d'équité des milieux de vie - 2023*. Ville de Montréal - Service de la diversité et de l'inclusion sociale. <https://services.montreal.ca/indice-equite-milieux-vie/#10/45.5709/-73.6393>
- Weiler, A., Otero, G. et Wittman, H. (2016). Rock Stars and Bad Apples: Moral Economies of Alternative Food Networks and Precarious Farm Work Regimes. *Antipode*, 48, 1-23. <https://doi.org/10.1111/anti.12221>
- Willett, W., Rockström, J., Loken, B., Springmann, M., Lang, T., Vermeulen, S., Garnett, T., Tilman, D., DeClerck, F., Wood, A., Jonell, M., Clark, M., Gordon, L. J., Fanzo, J., Hawkes, C., Zurayk, R., Rivera, J. A., De Vries, W., Majele Sibanda, L., ... Murray, C. J. L. (2019). Food in the Anthropocene: the EAT–Lancet Commission on healthy diets from sustainable food systems. *The Lancet*, 393(10170), 447-492. [https://doi.org/10.1016/S0140-6736\(18\)31788-4](https://doi.org/10.1016/S0140-6736(18)31788-4)